



Un élan pour voir grand

BILAN DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE /
DIRECTEURS PROVINCIAUX 2013

Les centres jeunesse
jeunes
depuis 20 ans



Association des
centres jeunesse
du Québec

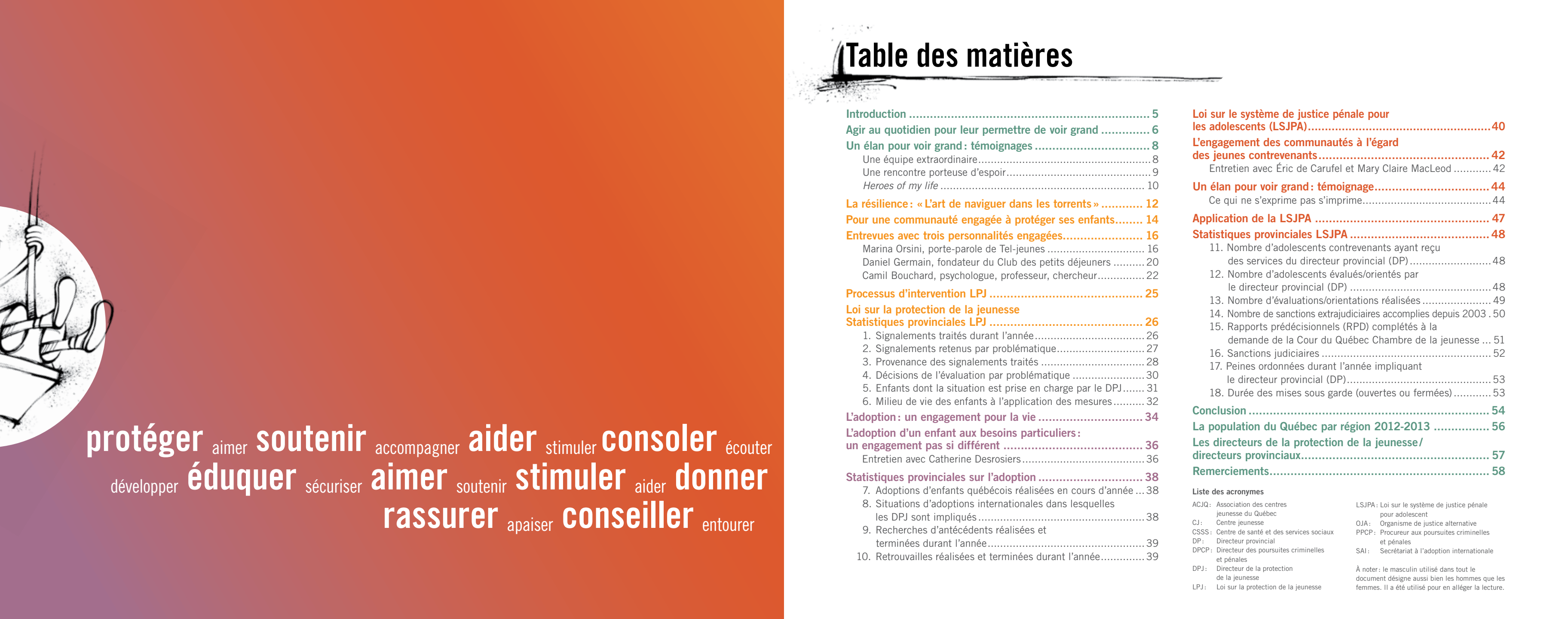


Table des matières

Introduction 5

Agir au quotidien pour leur permettre de voir grand 6

Un élan pour voir grand : témoignages 8

 Une équipe extraordinaire..... 8

 Une rencontre porteuse d'espoir..... 9

Heroes of my life 10

La résilience: « L'art de naviguer dans les torrents » 12

Pour une communauté engagée à protéger ses enfants..... 14

Entrevues avec trois personnalités engagées..... 16

 Marina Orsini, porte-parole de Tel-jeunes 16

 Daniel Germain, fondateur du Club des petits déjeuners 20

 Camil Bouchard, psychologue, professeur, chercheur..... 22

Processus d'intervention LPJ 25

Loi sur la protection de la jeunesse

Statistiques provinciales LPJ 26

 1. Signalements traités durant l'année..... 26

 2. Signalements retenus par problématique..... 27

 3. Provenance des signalements traités 28

 4. Décisions de l'évaluation par problématique 30

 5. Enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ..... 31

 6. Milieu de vie des enfants à l'application des mesures..... 32

L'adoption: un engagement pour la vie 34

L'adoption d'un enfant aux besoins particuliers:

un engagement pas si différent 36

 Entretien avec Catherine Desrosiers..... 36

Statistiques provinciales sur l'adoption 38

 7. Adoptions d'enfants québécois réalisées en cours d'année ... 38

 8. Situations d'adoptions internationales dans lesquelles les DPJ sont impliqués 38

 9. Recherches d'antécédents réalisées et terminées durant l'année..... 39

 10. Retrouvailles réalisées et terminées durant l'année..... 39

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)..... 40

L'engagement des communautés à l'égard des jeunes contrevenants..... 42

 Entretien avec Éric de Carufel et Mary Claire MacLeod 42

Un élan pour voir grand: témoignage..... 44

 Ce qui ne s'exprime pas s'imprime..... 44

Application de la LSJPA 47

Statistiques provinciales LSJPA 48

 11. Nombre d'adolescents contrevenants ayant reçu des services du directeur provincial (DP) 48

 12. Nombre d'adolescents évalués/orientés par le directeur provincial (DP) 48

 13. Nombre d'évaluations/orientations réalisées 49

 14. Nombre de sanctions extrajudiciaires accomplies depuis 2003 . 50

 15. Rapports prédécisionnels (RPD) complétés à la demande de la Cour du Québec Chambre de la jeunesse ... 51

 16. Sanctions judiciaires 52

 17. Peines ordonnées durant l'année impliquant le directeur provincial (DP)..... 53

 18. Durée des mises sous garde (ouvertes ou fermées) 53

Conclusion 54

La population du Québec par région 2012-2013 56

Les directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux..... 57

Remerciements..... 58

Liste des acronymes

ACJQ: Association des centres jeunesse du Québec	LSJPA: Loi sur le système de justice pénale pour adolescent
CJ: Centre jeunesse	OJA: Organisme de justice alternative
CSSS: Centre de santé et des services sociaux	PPCP: Procureur aux poursuites criminelles et pénales
DP: Directeur provincial	SAI: Secrétariat à l'adoption internationale et pénales
DPCP: Directeur des poursuites criminelles et pénales	
DPJ: Directeur de la protection de la jeunesse	À noter: le masculin utilisé dans tout le document désigne aussi bien les hommes que les femmes. Il a été utilisé pour en alléger la lecture.
LPJ: Loi sur la protection de la jeunesse	



Introduction

Pour ce dixième bilan, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) tiennent à rappeler le rôle déterminant que chaque individu peut jouer dans la vie d'un enfant. C'est aussi l'occasion de réitérer la nécessité d'un engagement collectif afin d'agir pour le bien-être et la protection des enfants.

Pour illustrer l'importance des petits et grands gestes auprès des enfants et des familles, le bilan présente des témoignages de jeunes qui ont réussi à rebondir grâce à la bienveillance de personnes de leur entourage. On y retrouve également le contenu d'entrevues avec trois personnalités qui ont choisi de s'investir à leur façon pour la cause des enfants et des jeunes.

La section portant sur l'adoption souligne ce type d'engagement pour la vie, notamment auprès d'enfants présentant des besoins particuliers. De plus, les DPJ réitérent l'importance de mener à terme les changements législatifs en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements proposés par le projet de loi 47, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants et de tenir compte des réalités familiales et sociales actuelles.

Les DPJ occupent également la fonction de directeur provincial (DP) en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Cette section du bilan rappelle comment il est possible d'assurer la protection immédiate et durable de la société par la responsabilisation, la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescents. Elle présente des exemples positifs de l'engagement de la communauté auprès de jeunes contrevenants favorisant ainsi leur responsabilisation et la réparation des torts qu'ils ont causés.

Finalement, le bilan présente à chacune des sections les différentes statistiques annuelles portant sur les enfants signalés aux DPJ et pris en charge, les adoptions québécoises et internationales, ainsi que les recherches d'antécédents et de retrouvailles, de même que les statistiques d'intervention auprès des adolescents contrevenants.

Agir au quotidien pour leur permettre de voir grand

Tous les enfants ont irrémédiablement besoin que quelqu'un porte sur eux un regard bienveillant pour bien grandir, pour développer leur potentiel et pour se tenir debout et aborder la vie avec espoir et dignité. Ce regard est essentiel et déterminant dans l'histoire de chaque enfant.

Les enfants, on en convient tous, sont vulnérables. Ils prennent ce qu'on leur donne et ressentent ce qu'on leur exprime. Ils sont extrêmement sensibles au regard et aux paroles qu'on leur adresse. L'image qu'ils se forgent d'eux-mêmes en dépend. Ils cherchent à prendre leur place et à être aimés. Ils grandiront en force et en beauté s'ils se sentent reconnus dans ce qu'ils ont de meilleur, ou en souffrance s'ils se sentent ignorés, stigmatisés ou malmenés.

Depuis dix ans maintenant, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec saisissent l'occasion de leur bilan annuel pour conscientiser chaque individu à l'importance de son rôle auprès des enfants ainsi qu'à la nécessité d'agir au quotidien pour les protéger. Cette année ne fait pas exception. Loin de là, puisque nous avons choisi, cette fois, d'en faire le thème principal de notre bilan.

Protéger un enfant, c'est un engagement qui s'incarne au quotidien dans de tout petits gestes. C'est prendre soin de lui de mille et une façons, c'est le mettre à l'abri de la violence, du rejet, de la moquerie, de l'indifférence. C'est veiller à lui faire une place, le reconnaître comme un individu à part entière et sauvegarder en tout temps et en toutes circonstances sa dignité. Protéger un enfant, c'est voir au-delà de ses difficultés ou de sa différence. C'est reconnaître ses qualités et ses talents et l'aider à composer avec ses vulnérabilités et ses limites. Protéger un enfant, c'est reconnaître et soutenir ses efforts, l'encourager et saluer ses progrès. C'est aussi bien sûr contribuer à son bien-être et à son bonheur. C'est s'intéresser à lui, l'écouter, découvrir ses intérêts, ses passions et ses rêves. C'est l'inciter à aller de l'avant avec confiance. Protéger un enfant, c'est être là pour le réconforter, le faire rire, lui

raconter des histoires, nourrir son imaginaire, lui donner des occasions d'apprendre et de se développer. C'est être là, pour lui, à chaque instant, dans le respect, pour découvrir le trésor qu'il recèle en lui et le faire briller de tous ses feux.

En 1991, le rapport d'un groupe de travail pour les jeunes, intitulé « Un Québec fou de ses enfants », a beaucoup fait parler de lui. Son titre en a séduit plusieurs par la force et la beauté de l'engagement collectif qu'il évoquait. Il avait la saveur d'une promesse : celle d'un Québec mobilisé et engagé à l'égard de chacun de ses enfants, un Québec qui se faisait un devoir et une fierté de mettre les enfants en tête de liste de ses priorités.

Ce groupe de travail, présidé par Camil Bouchard, introduisait son rapport avec une lettre-dédicace aux enfants et aux jeunes du Québec. Dans cette lettre, il y avait un appel à tous afin de permettre à chaque enfant de grandir sous le regard bienveillant d'un adulte. Voici un extrait de cette lettre :

« Pour arriver à ce qu'un enfant soit fier de lui-même, il y a un truc formidable : il faut qu'il puisse compter sur au moins un adulte qui l'accepte tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts. Souvent, il suffit qu'une seule personne montre à l'enfant qu'elle est « folle » de lui. (...) Lorsqu'on parle d'un adulte, on pense bien sûr aux parents, mais aussi à toutes les personnes qui vivent et travaillent dans les endroits où on retrouve les enfants : garderies, écoles, commerces, centres de loisirs, hôpitaux, transports publics, cliniques, tribunaux... Cela peut représenter pas mal de monde et plusieurs manières de se montrer fou d'un enfant. »

Le choix des mots de cet extrait compte, car ces mots donnent une âme, un nom et un visage à la notion de responsabilité collective. Ils rappellent que la protection d'un enfant va bien au-delà du signalement. Ils témoignent de la nécessité d'un engagement fort et inaltérable de tous

les adultes à l'égard de tous les enfants, même les plus dérangeants et les plus difficiles, afin d'assurer à chacun d'eux une réponse sensible et attentive à leurs besoins.

Cette année, les centres jeunesse du Québec ont 20 ans. Nous voulons en profiter pour souligner le travail essentiel et exceptionnel d'intervenants de multiples horizons. Des hommes et des femmes qui ensemble tous les jours, avec engagement et fierté, relèvent ce grand défi collectif qu'est celui de protéger un enfant et de l'aider à déployer ses ailes.

C'est dans les yeux de ces hommes et de ces femmes que plusieurs enfants trouvent le regard bienveillant, celui qui leur permettra de s'ancrer, de grandir avec espoir et dignité. Ce regard qui fera en sorte qu'ils pourront se réaliser pleinement comme adultes dans une société qui, on le souhaite ardemment, choisira de faire du bien-être et de la protection des enfants une priorité.

Les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec



Un élan pour voir grand : témoignages

Nous vous présentons les témoignages de trois jeunes ayant reçu des services d'un centre jeunesse. Ils témoignent de leur histoire et racontent comment ils ont réussi à rebondir et à surmonter les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face.

Une équipe extraordinaire

Je m'appelle Julie et j'ai 28 ans. J'ai un fils de 9 ans et j'attends mon deuxième enfant.

Je suis la première et la seule personne de ma famille à avoir complété un secondaire et je ne me suis pas arrêtée là. Le service social m'a toujours interpellée. J'ai réussi mon baccalauréat et j'étudie maintenant pour obtenir ma maîtrise.

Quand j'étais enfant, mes parents n'étaient pas en mesure de s'occuper de moi. Ils étaient aux prises avec d'importantes difficultés personnelles qu'ils n'ont malheureusement pas su régler. À 11 ans, j'ai été placée dans un foyer de groupe. Ma situation familiale ne s'étant jamais arrangée, je suis restée placée dans un foyer du centre jeunesse jusqu'à mes 18 ans...

J'ai trouvé difficile d'être une enfant « du système » parce que j'étais « étiquetée » du fait de recevoir les services d'un centre jeunesse et de vivre dans un foyer de groupe. J'enviais les jeunes et les familles « normales ».

Plusieurs personnes ont joué un rôle important dans ma vie. Je pense plus particulièrement à quatre éducateurs qui travaillaient ensemble, ceux de mon foyer de groupe et ceux de l'école. J'ai fini par les appeler « mon équipe ». Ces éducateurs ont cru en moi et m'ont toujours poussée à me dépasser. Quand les choses allaient moins bien, ils étaient à mes côtés, à me soutenir sans relâche. Ils comprenaient toujours ce que je ressentais et ne s'attardaient pas juste à mes comportements

difficiles. Ils m'ont motivée à avoir une vie normale et m'ont aidée à briser le cycle des problèmes vécus par ma famille. C'était une équipe extraordinaire, tellement qu'encore aujourd'hui, même si j'ai 28 ans, elle est toujours là pour moi.

Comment est-ce que cela s'est traduit dans mon quotidien ? C'est tout simple. Ces gens ont posé une multitude de petits gestes qui comptaient beaucoup pour moi, des gestes qu'ils n'étaient pas obligés de faire. Par exemple, l'un d'eux m'a apporté un repas de son souper de Noël, un autre m'a accompagnée à un événement important même si c'était sa journée de congé. Ils me téléphonaient pour me souhaiter joyeux anniversaire... Ce que j'appréciais particulièrement, c'est quand ils me confiaient que la vie n'était pas toujours facile pour eux non plus, qu'ils traversaient également des périodes difficiles et qu'ils devaient régulièrement relever des défis. Je me disais que s'ils pouvaient réussir, moi aussi j'en étais capable. Et je considère que je me débrouille vraiment bien, avec des hauts et des bas, mais comme tout le monde.

Je suis maintenant travailleuse sociale dans un centre jeunesse. C'est un peu ma façon de « donner au suivant ». J'ai aussi occupé d'autres fonctions, entre autres dans un foyer de groupe et dans un programme d'empowerment destiné aux jeunes que j'ai moi-même mis sur pied, avec le soutien de la fondation du centre jeunesse. ■ ■ ■

Une rencontre porteuse d'espoir

Adolescente, Mélanie a reçu des services du centre jeunesse de sa région. Son père était alcoolique et violent et sa mère souffrait d'arthrite. La situation à la maison était très difficile. Avec son travail, ses études et les contraintes dues à sa maladie, sa mère, qui assumait seule les responsabilités familiales, avait peu de temps pour Mélanie et sa sœur.

À cette époque, Mélanie était agressive. Elle intimidait parfois des jeunes pour se défouler et faisait la vie dure aux professeurs. Même si elle réussissait bien, l'école ne l'intéressait pas. En fait, elle était en détresse. Elle se sentait seule et incomprise. Il y avait toujours un vide en elle, et un grand sentiment de colère. La violence et l'automutilation l'aidaient à s'apaiser.

Un jour, lors d'une dispute avec sa sœur, elle a vu noir et a menacé de la tuer avec un couteau. Elle avait 15 ans. Elle a été reconnue coupable de menaces de mort et de voies de fait armées par le Tribunal de la jeunesse. C'est à ce moment qu'elle a intégré un centre de réadaptation.

Mélanie raconte...

Au centre, j'ai rencontré Diane, la chef de l'unité où j'étais hébergée. Au début, elle était stricte avec moi. Elle ne s'est pas laissée impressionner et m'a vite remise à ma place... Mais le plus important, c'est qu'elle prenait le temps de m'écouter, me comprenait et m'encourageait. C'est beaucoup grâce à elle si j'ai réussi à mettre de l'ordre dans ma tête. Elle m'a permis de comprendre ce que je ressentais et elle a aidé ma famille à comprendre pourquoi j'agissais comme je le faisais.

À la fin de mon séjour en centre, j'étais vraiment fière du travail que j'avais accompli avec le soutien de Diane. Je ne savais pas vraiment comment elle avait fait pour m'aider à réussir, mais je lui ai dit en quittant le centre, qu'un jour, j'aimerais faire comme elle : aider une personne en difficulté à se retrouver. Elle était devenue un modèle pour moi.

Quelques années plus tard, dans le cadre de mon travail en ressources humaines, j'ai eu l'occasion de travailler en collaboration avec Diane. Elle était fière de mon cheminement, de voir où j'étais rendue.

Récemment, j'ai décidé de m'inscrire à l'université pour faire un baccalauréat. Y'a du Diane dans cette nouvelle décision...

Merci, Diane, pour tout ce que tu as fait, tu as été pour moi un ange gardien.

Diane raconte...

Mélanie avait 15 ans quand elle est arrivée au centre. Dès les premiers jours, j'ai bien vu qu'elle souffrait énormément. Même si sa mère et elle s'aimaient beaucoup, leur relation était difficile. Sa mère avait peur des réactions de sa fille, et Mélanie se sentait rejetée. Elle craignait aussi de ne plus pouvoir retourner à la maison. Elles étaient découragées et avaient visiblement besoin d'aide.

Intelligente, sensible et remplie de potentiel, Mélanie exprimait clairement qu'elle voulait s'en sortir.

Pas à pas, elle a appris à exprimer ses émotions et à voir, au-delà de sa colère, toute la tristesse qui était enfouie au fond d'elle. Elle a réappris à pleurer.

Moi, j'ai été là principalement pour l'écouter, la soutenir, l'encourager et l'accompagner dans sa démarche. C'est avec bonheur et fierté que je l'ai vu rebâtir sa confiance en elle et progresser.

Tous les enfants ont besoin d'être écoutés. Nous devons les aider à voir la lumière au bout du tunnel et à cheminer à travers leurs difficultés. ■ ■ ■

Heroes of my life

J'ai 17 ans et je suis né au Congo. Quand je suis arrivé au Canada, vers l'âge de 7 ans, je ne connaissais que la violence et l'adversité. J'avais fui la guerre avec mes jeunes oncles avant de retrouver mon père. Neuf mois après notre arrivée au Canada, j'étais signalé à la protection de la jeunesse. Chez nous, on frappait, j'avais des blessures et des troubles de comportement.

Un jour où j'ai fait une grosse crise à l'école, on m'a mis en retrait dans une salle où il y avait un piano. J'ai frappé un bon coup... et j'ai aimé le son que ça faisait et, surtout, ça m'a libéré. La musique, cette musique, a été mon premier contact avec l'harmonie, la paix. Par la suite, de famille d'accueil en centre d'hébergement, la musique m'a suivi. Elle s'est installée dans ma vie jusqu'à prendre une place très importante qui m'a permis de m'accrocher.

Sur mon chemin, des intervenants, mais aussi des personnes très généreuses, ont remarqué mon talent, ont cru en moi et m'ont encouragé à l'exploiter pour aller au bout de mes rêves. Un jour, la fondation de mon centre jeunesse a mis à ma disposition un piano. J'ai participé à des spectacles-bénéfice pour mon centre jeunesse, j'ai joué avec des artistes sur scène, des gens qui m'accompagnent aussi dans la vie, pour apprivoiser mon art, écrire des chansons et de la musique. J'ai plus de 30 œuvres à mon actif.

Aujourd'hui, j'ai 17 ans, je vis en appartement supervisé et j'ai peur du bonheur. J'ai peur du bonheur que j'ai la chance de toucher parce qu'on a pris soin de moi et qu'on a nourri ma confiance en moi. J'ai peur que le bonheur auquel je goûte présentement me fasse oublier d'où je viens. Mes oncles n'ont pas eu cette chance.

Aujourd'hui, j'ai 17 ans, je dois devenir autonome, me trouver du travail. Un travail qui va me passionner et me permettre de continuer d'apprivoiser le bonheur.

Aujourd'hui, grâce à mon talent, à ma persévérance et parce que des adultes ont cru en moi et m'ont accompagné à des auditions, j'ai pu obtenir un rôle de soutien dans une comédie musicale à l'affiche. J'ai le sentiment d'être au sein d'une famille. Pour moi, c'est surréaliste.

Aujourd'hui, j'ai encore 17 ans, et on ne peut pas révéler mon identité, mais je suis en train de devenir grand parce que des intervenants du centre jeunesse et des artistes généreux m'ont donné un cadre et ont cru en moi.

Demain, à mes 18 ans, je serai libre et autonome et on pourra lire mon nom sur l'affiche.

Demain, à mes 18 ans, je pourrai crier sur la place publique les mercis officiels à tous ceux qui m'ont accompagné. Je pourrai leur chanter ma composition *Heroes of my life*. ■ ■ ■



« Mon fils Matthew a 11 ans, nous sommes Autochtones. Matthew avait d'importantes difficultés à l'école. Il disait que les autres ne le comprenaient pas et il ne voulait plus y retourner. J'en ai parlé à son enseignante. Elle a proposé de demander au conseil de bande si elle pouvait emmener toute sa classe dans la communauté pour parler de notre culture. Le conseil a accepté. Aucune enseignante n'avait fait cela avant. Lors de la visite, les élèves étaient très intéressés et ils ont posé beaucoup de questions. Après, Matthew a repris confiance en lui et il n'a plus voulu quitter l'école. »

La résilience : « L'art de naviguer dans les torrents »

La résilience n'est pas innée. Elle trouve ses racines dans l'enfance. Le concept a été développé dans les années 50 par la psychologue américaine Emmy Werner. Il a ensuite été largement étudié dans les années 90 par Boris Cyrulnik, éthologue et neuropsychiatre français. Ce dernier définit la résilience comme étant « l'art de naviguer dans les torrents », c'est-à-dire la capacité pour un individu de rebondir et de surmonter les épreuves de la vie.

Boris Cyrulnik affirme : « Faire naître un enfant n'est pas suffisant, il faut aussi le mettre au monde ». Les adultes doivent aider les enfants à se construire un capital psychique qui leur permettra de façonner leur résilience et de trouver les ressources intérieures et extérieures le moment venu.

Bien que la résilience relève dans une certaine mesure des caractéristiques personnelles de l'enfant, elle dépend par ailleurs beaucoup de l'environnement : parents, famille élargie, école, milieu culturel. C'est un processus naturel, évolutif et interactif. Si l'enfant a une bonne capacité de rebondir et qu'il retrouve autour de lui des adultes qui le soutiennent, ses chances de surmonter les épreuves sont alors optimales.

Être résilient, ce n'est pas être invulnérable, c'est apprendre à vaincre l'adversité en faisant appel à la confiance enfouie en nous.

Encourager, valoriser, aider et accompagner sont des gestes qui permettront à un enfant de faire des expériences positives, de dépasser ses souffrances et d'entrer dans un processus de résilience.

Les récits de vie des gens réputés résilients, tout comme les témoignages présentés dans ce bilan, font souvent état de liens affectifs importants noués avec une ou des personnes qui leur ont apporté un soutien, malgré des conditions de vie souvent très difficiles. Ces personnes signifiantes, rencontrées à des moments cruciaux, leur ont permis de croire en eux et, bien souvent, ont influencé leur trajectoire, leurs choix.

Ces personnes peuvent être incarnées de façons très différentes : des pairs, des camarades confidents, un membre de la famille, un enseignant, un éducateur, un intervenant, un voisin...



Pour une communauté engagée à protéger ses enfants

Les enfants sont la richesse d'une société. Leur sécurité et leur développement devraient être une préoccupation majeure. Comment se fait-il qu'on retrouve au Québec toujours autant d'enfants ayant besoin de protection? On a pourtant réussi à abaisser le nombre de suicides, le nombre d'accidents de la route et le niveau de pauvreté.

Au cours des dix dernières années, le nombre de signalements retenus par les directeurs de la protection de la jeunesse s'est accru de près de 14 %. Dans la dernière année, au moins un signalement a été retenu pour 27 634 enfants.

La maltraitance et la négligence vécues durant l'enfance laissent des traces indélébiles dans le parcours de vie de ces enfants. Il ne faut pas oublier que les premières années de vie d'un enfant sont déterminantes. Pour être capables de se développer, d'acquiescer l'estime de soi, la capacité de se réaliser et la confiance, les enfants ont avant tout besoin d'un attachement sécurisé avec un adulte engagé auprès d'eux et de vivre dans un environnement stable.

Les études ont clairement démontré les effets néfastes des conditions défavorables non seulement sur le développement social, cognitif et émotionnel des enfants, mais aussi sur leur santé et leur espérance de vie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la maltraitance dans l'enfance altère parfois pour la vie la santé physique et mentale de ceux qui en sont victimes et, en raison de ses conséquences socioprofessionnelles, elle peut au bout du compte ralentir le développement économique et social d'un pays.

Une prise de conscience collective s'impose au Québec quant à la nécessité de s'occuper des enfants vulnérables. Une mobilisation partagée, où se conjuguent des gestes individuels et des actions collectives, assurerait de meilleures conditions de sécurité et de développement pour tous les enfants.

Être parent n'est pas toujours facile. Plusieurs parents font face à des stress et à des défis importants. Certains sont parfois confrontés à des besoins concrets pour loger, vêtir ou nourrir leurs enfants. D'autres peuvent avoir besoin d'apprendre comment s'occuper de leur enfant. Que ce soit pour des conseils, de l'aide ou des loisirs, les familles doivent être en lien avec leur entourage et avec un réseau de ressources. Des études ont d'ailleurs documenté les effets bénéfiques pour les enfants de l'interaction entre les familles, le voisinage, les groupes communautaires et les activités culturelles ou de loisirs.

Les communautés ont un devoir d'engagement envers les enfants et leur famille, particulièrement à l'égard des plus vulnérables. Elles peuvent offrir du soutien spécifique aux familles en difficulté, favoriser un accès aux services et contribuer à assurer, dans leur milieu, la sécurité des enfants et la stabilité des familles. Elles peuvent répondre avec flexibilité aux besoins pour renforcer les familles et utiliser les réseaux existants pour protéger les enfants.

Dans quelques régions du Québec, des initiatives voient le jour et des projets ou programmes sont en cours avec la collaboration des centres jeunesse et de leurs partenaires. Ces engagements collectifs doivent assurément être mis de l'avant au profit de nos enfants et de leurs familles.



« Ma belle-sœur est bénévole et sert des petits déjeuners à l'école primaire. Elle a remarqué le petit Cédric qui était souvent isolé des autres enfants.

Un matin, elle a rencontré sa mère qui lui a dit qu'elle élevait seule ses trois enfants et était souvent débordée. Ma belle-sœur lui a offert de garder Cédric quelques fins de semaine. Depuis maintenant deux ans, elle garde Cédric régulièrement et il participe aux activités de la famille. »

Entrevues avec trois personnalités engagées

Madame Marina Orsini et messieurs Daniel Germain et Camil Bouchard, trois personnalités bien connues du grand public québécois, ont généreusement accepté de nous entretenir de leur engagement envers les enfants et les jeunes du Québec. Ils contribuent, à leur façon, à leur donner un élan pour voir grand.



Entretien avec Marina Orsini

Marina Orsini est une actrice et une animatrice reconnue. Elle est porte-parole de Tel-jeunes depuis les premiers jours du service en 1991. Depuis 20 ans, son altruisme et son enthousiasme contagieux contribuent au rayonnement du service, de « sa » cause.

C'est le hasard de la vie et le destin qui ont mené à mon investissement auprès de Tel-jeunes. Inspiré par mon personnage d'Émilie Bordeleau dans la série télévisée Les filles de Caleb, Tel-jeunes, qui venait juste d'être créé, a fait appel à moi pour le lancement de l'organisme. Très proche de ses élèves, mon personnage d'Émilie représentait exactement pour eux l'image de l'adulte significatif dans la vie de ces jeunes. Comme j'allais souvent à cette époque parler de mon métier de comédienne dans les écoles, j'ai été séduite par l'idée. J'avais beaucoup de facilité dans mes contacts avec les jeunes.

Le lancement de ce nouveau service a connu un grand succès et on m'a demandé par la suite d'en être la porte-parole. J'ai presque immédiatement accepté en raison de la complicité développée avec

les gens derrière cette cause et pour pouvoir offrir aux jeunes que je rencontrais cet important service d'écoute. C'était il y a 23 ans...

Au départ, c'était une évidence pour moi de m'engager auprès de Tel-jeunes puisque j'allais déjà dans les écoles et je voyais les besoins de ces jeunes. Je savais que cette ressource allait vraiment servir à quelque chose. Il faut lancer le message aux jeunes qu'ils ne sont pas seuls. Les enfants qui souffrent ne devraient jamais se sentir seuls. C'est ça, notre mission.

Tel-jeunes est un service gratuit offert 24 heures par jour et 365 jours par année et assuré par des professionnels qui sont psychologues ou travailleurs sociaux. L'écoute y est anonyme et respectueuse. Notre but est d'aider les jeunes à faire de bons choix et de les diriger vers le bon

endroit. Tel-jeunes est essentiel parce que, malheureusement, on vit dans une société où les adultes significatifs pour les enfants, en premier lieu les parents, sont trop souvent absents. Je ne peux pas dire toujours parce qu'il y a de bons parents et il y a des adultes exceptionnels autour des jeunes. On a cependant constaté à quel point des enfants sont laissés seuls. On observe d'ailleurs le plus grand nombre d'appels entre 15 h et 19 h, un moment où les enfants se retrouvent souvent seuls à la maison.

Je crois aussi à toute l'importance de la collaboration avec d'autres organismes de la communauté. Nous devons former une chaîne dont chacun des maillons peut jouer un rôle dans la vie des enfants. Nous devenons indirectement des parents ou très certainement des adultes significatifs dans la vie de ces enfants. Ça nous tient à cœur, et c'est très sérieux pour nous. Je pense sincèrement que, comme le dit le vieil adage, ça prend tout un village pour élever un enfant. Si nous ne sommes pas les parents, nous sommes ce village.

En presque 25 ans d'existence, Tel-jeunes a dû relever plusieurs défis. Le premier de ces défis a été d'intégrer Tel-jeunes dans les écoles. Comme j'étais très présente dans le milieu scolaire à travers le Québec, j'en parlais beaucoup. Je voulais rejoindre les jeunes et leur expliquer qu'ils pouvaient appeler en toute sécurité. Pour un jeune, c'est souvent épouvantable de prendre le téléphone et de se raconter à quelqu'un qu'il ne connaît pas et ne voit pas. Il faut briser la solitude et l'isolement des jeunes et leur montrer qu'ils ne sont pas seuls, qu'il y a des adultes en qui ils peuvent avoir confiance.

Le deuxième défi a été de faire en sorte que les gars appellent! Les filles appellent, mais les gars, eux, sont plus renfermés. Heureusement, les choses ont changé ces dernières années, et on les rejoint davantage. On est allé vers eux, on leur a parlé.

Quand je parle aux jeunes dans les écoles, c'est très sérieux. Ils sont capables d'être très sérieux. Ils se sentent toujours concernés. Ils sont très curieux et souvent touchés. Notre rapport avec eux est fondé sur le respect, l'écoute, la compassion et l'amour. Et ça, les jeunes le savent et le ressentent.

Notre défi actuel et notre but, c'est d'être là où les jeunes sont. Ils ne sont plus au téléphone. Ils sont sur les réseaux sociaux. Alors maintenant, on peut texter gratuitement à Tel-jeunes et obtenir une réponse. Notre site Web, www.teljeunes.com, est également un lieu de référence extrêmement important pour les jeunes, mais aussi pour les parents et les éducateurs.

Mon expérience de porte-parole pour Tel-jeunes est pour moi très significative. Ce que j'en retiens le plus, c'est l'espoir que nous ramenons dans la vie des jeunes. Nous essayons de leur faire comprendre que ce n'est pas parce qu'ils sont dans une période difficile que la vie s'arrête. La vie, c'est comme un escabeau où tu montes une marche et une autre, tu en déboules trois et tu en remontes deux à nouveau. À l'adolescence, on vit nos premières expériences. Alors, tout est souvent un drame, tout est extrême, tout est important. Les jeunes doivent alors savoir cultiver l'espoir.

Dans ma vision de l'avenir des enfants au Québec, je pense, et j'espère ne pas voir la vie en rose, qu'il y a en ce moment un retour du balancier vers un meilleur équilibre. Je crois qu'il faudra toujours rappeler aux gens, aux parents, l'importance de leur rôle dans la vie de leurs enfants. Il faut aussi soutenir ces parents qui, souvent, n'ont pas eu toute la chance de développer leurs capacités pour bien jouer leur rôle. C'est une spirale de génération en génération qu'il faut arrêter.

« Ce que je souhaite, c'est aussi que pour chaque enfant qui ne va pas bien, il y ait un adulte aimant qui prenne le temps de l'écouter. »

Marina Orsini

Pour moi, les enfants sont tous nos enfants. Nous avons tous une responsabilité collective, sociale et mondiale de faire en sorte que les enfants ne souffrent pas et reçoivent les soins dont ils ont besoin. Nous avons acquis beaucoup de connaissances pour mieux nous occuper des enfants et des jeunes, et nous devons le faire.

Mon rêve pour eux, c'est qu'ils puissent tous vivre leur vie d'enfant. Il faut qu'on leur permette d'être des enfants, qu'on arrête de vouloir qu'ils soient trop rapidement des adultes. Je souhaite qu'il y ait autour d'eux des adultes concernés, intéressés et sincères. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Les clichés sont toujours vrais! C'est notre responsabilité de les aider à devenir des adultes responsables qui, avec compassion et générosité, prendront ensuite soin des autres.

Ce que je souhaite, c'est aussi que pour chaque enfant qui ne va pas bien, il y ait un adulte aimant qui prenne le temps de l'écouter.

Comme adulte, parent, citoyen, il faut prendre nos responsabilités et reconnaître l'importance de notre rôle. Nous pouvons être influents et faire la différence en nous engageant auprès des enfants et des jeunes vulnérables. Collectivement, nous devrions tous travailler ensemble pour donner le meilleur aux enfants. ■ ■ ■

Au cours de la dernière année, Tel-jeunes a rejoint 39 090 jeunes. Des filles (80 %) et des garçons (20 %) dont l'âge moyen est de 15 ans.

Ces jeunes parlent de :

- leur détresse en tant que victimes de violence, d'intimidation ou de harcèlement,
- leur anxiété ou leur sentiment d'isolement,
- leurs inquiétudes devant les changements liés à la puberté,
- leurs chagrins ou leurs espoirs amoureux,
- leurs idées suicidaires ou leur crainte de voir un ami passer à l'acte.

On peut rejoindre Tel-jeunes de multiples façons : par téléphone, par courriel, sur les forums, par texto et par ch@t en tout temps, 24 heures par jour, 365 jours par année.

Site Web : www.teljeunes.com

Tél. : 1 800-263-2266



« Je m'appelle Marie-Pier. À cause de mes problèmes familiaux, j'ai eu de grosses difficultés à l'école. Je me sentais différente des autres. Au primaire, j'ai eu la chance d'avoir Monique comme éducatrice à l'école. Elle était la seule qui m'écoutait vraiment. Elle arrivait à me faire comprendre les torts que je causais avec mes comportements.

Aujourd'hui, j'ai 17 ans. Je l'ai croisée récemment et j'étais fière de lui dire que j'étais inscrite au CÉGEP. »



crédit photo: Marie-Réine Mathera

Entretien avec Daniel Germain

Daniel Germain croit en la mobilisation sociale. De sa soif d'équité sociale pour les enfants naît un rêve devenu projet de société. En 1994, il fonde le Club des petits déjeuners du Québec.

Jusqu'à l'âge de 8 ans, j'ai été élevé par des familles d'accueil, mais pas celles de la DPJ. J'ai grandi à Verdun, dans un milieu très dur. Mon père était du milieu criminalisé. À l'école, des gens voyaient mon potentiel, mais en même temps des professeurs questionnaient le fait qu'un bum soit président de l'école! Adolescent, je me suis fait arrêter pour toutes sortes de raisons et je suis souvent allé en centre de réadaptation. À 22 ans, je me suis fait arrêter aux États-Unis et j'ai fait de la prison. C'est là que j'ai fait des choix et que j'ai pris des décisions. À ma sortie de prison, à 23 ans, je suis parti faire un voyage humanitaire. Je n'allais pas changer le monde, j'allais changer mon monde. Je me suis retrouvé à Mexico, dans un endroit où vivaient 50 000 enfants. Cette journée-là, j'ai fait le vœu de me battre pour les enfants jusqu'à la fin de mes jours. Je suis retourné une trentaine de fois à Mexico en y emmenant des équipes et je suis allé en Haïti. Avec le temps, ma colère face à des situations inacceptables s'est peu à peu transformée en une motivation positive.

Au début des années 90, j'ai assisté à une conférence à Vancouver et j'ai interpellé une des présentatrices. Je lui ai raconté ce que je faisais au Mexique et en Haïti. Elle m'a alors demandé ce que je faisais pour

améliorer le sort des enfants chez moi. J'ai répondu que je ne faisais rien. Elle m'a dit: «J'ai toujours pensé que c'était impossible d'avoir une vision pour le monde si tu n'en as pas une pour chez toi». Cette phrase-là a été percutante pour moi. Dès mon retour, j'ai dit à mon équipe qu'on devait faire quelque chose pour améliorer le sort des enfants d'ici. Pour moi, nourrir des enfants à l'école était un geste concret pour améliorer leur situation. Le Club des petits déjeuners est né le 1^{er} novembre 1994.

« Pour l'avenir, j'ai envie de croire que le Québec sera une société qui considérera les enfants comme des êtres à part, des êtres précieux, des êtres qui ont le droit d'être protégés, d'être libres et qui ont le droit de rêver. »

Daniel Germain

Au départ, je poursuivais un rêve, celui de briser le cycle de la pauvreté dans lequel certains enfants sont pris, parfois de génération en génération. Dès le début, nous avons ciblé des écoles en milieu défavorisé, et non des enfants défavorisés. Il ne fallait pas créer un ghetto, là où la pauvreté «se tient ensemble». Depuis le début, tous les enfants des écoles concernées peuvent recevoir le petit déjeuner afin qu'on ne puisse pas identifier ceux qui n'en ont pas chez eux. En leur donnant le repas le plus important de la journée, le petit déjeuner, on ne change pas tout ce qui se passe à la maison ni les difficultés que ces enfants vivent au quotidien, mais on leur donne une chance égale de pouvoir mieux performer en classe. Après, les enseignants et les directions d'écoles peuvent faire leur travail.

Dans la mise sur pied du Club des petits déjeuners, j'ai eu à faire face à plusieurs défis. Mon premier a d'abord été de me changer avant de changer les autres. Je voulais être une meilleure personne pour pouvoir faire ce que je rêvais de faire, c'est-à-dire être un exemple, puis aider les jeunes à trouver leur chemin. Ensuite, ça a été de rendre ma vision et mon rêve contagieux. C'était difficile au début de «vendre» ce rêve, un projet qui n'existait pas encore dans les écoles. Finalement, le rêve est devenu contagieux... Les étapes ont été franchies une à une, et les gens sont venus à moi. Le Club des petits déjeuners a pu compter sur le soutien extraordinaire de grandes entreprises, des médias, des artistes et de la population.

Un autre grand défi que l'organisation a eu à relever a été d'étendre le Club des petits déjeuners à tout le Canada. Nous avons eu à apprivoiser la culture des autres provinces et à apprendre des façons de faire très différentes. Le *Breakfast Club* est finalement né en janvier 2006.

Sur le plan personnel, je retiens beaucoup de choses de la création de cet organisme. Les gens croient que les personnes chanceuses sont celles qui reçoivent. Je ne pense pas du tout cela. Je crois plutôt que c'est un privilège de faire ce que je fais, d'amener un peu de paix dans le cœur d'un enfant, de participer à essayer de renverser des tendances qui sont inacceptables. Ce que fait le Club des petits déjeuners est extrêmement valorisant. Je ne changerais mon travail avec personne. Alors qu'en Afrique, tout le village élève un enfant, ici, nos haies ne sont jamais assez hautes pour ne pas entendre ce qui se passe chez le voisin parce qu'on craint d'avoir du trouble. Comme si nous n'avions pas cette philosophie ou ne savions pas comment faire partie de la solution.

J'ai toujours dit que les enfants devraient avoir des parents qui sont responsables de les nourrir, de les vêtir et de prendre soin d'eux. Pour de bonnes et de mauvaises raisons, il y a des parents qui ne le font pas. Pour moi, il n'est pas question d'être accusateur envers ces parents. Nous n'avons rien à gagner à faire cela. Je suis plutôt l'avocat à la défense des enfants. À cause de mon propre passé, je comprends un peu leur souffrance et les défis auxquels ils sont confrontés.

J'espère que le Québec sera assez fou de ses enfants pour s'assurer que chacun d'eux ait une chance égale d'atteindre son rêve. Je crois que c'est faisable. Je suis convaincu que tous ensemble, nous qui nous sentons concernés par les enfants et qui aimons les enfants, nous pouvons poser des gestes concrets. Nous avons tous cette responsabilité. Personne ne peut rester spectateur. Ça prend des individus, un village, une ville, ça prend une province, un pays pour élever des enfants. Je suis convaincu que l'on va réussir si on adopte cette façon de penser.

C'est le message que j'aimerais transmettre aux gens afin qu'ils s'engagent auprès des enfants. Pour ce faire, cela peut être aussi simple que de leur dire des bons mots même s'ils ont l'air de ne pas écouter. Multiplions les petits gestes au quotidien. Portons attention aux enfants. Soyons alertes, soyons à l'écoute. Aidons les familles qui font face à d'importants défis. Demandons-nous chacun, comme individu, comme couple, comme famille, ce qu'on peut faire cette année pour un enfant et sa famille.

Je crois aussi qu'il appartient aux différentes organisations de faire connaître au grand public ce qu'il peut faire pour les enfants, comment il peut contribuer à l'avenir des enfants. ■ ■ ■

Chaque matin avant les classes, les 3 500 bénévoles ont servi au cours de l'an dernier plus de 2,5 millions de petits déjeuners à 18 000 enfants dans 287 écoles réparties aux quatre coins du Québec.

130 000 enfants par jour au Canada reçoivent un petit déjeuner à l'école.

Site web : www.clubdejeuner.org



Entretien avec Camil Bouchard

Psychologue, professeur et chercheur retraité du Département de psychologie, secteur de la psychologie communautaire, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Camil Bouchard a dirigé de nombreux groupes de recherche. Il a aussi été député de la circonscription de Vachon à l'Assemblée nationale du Québec de 2003 à 2010. De 1990 à 1991, il a présidé le Groupe de travail pour les jeunes et publié, en 1992, le rapport « Un Québec fou de ses enfants ».

Au début des années 90, le gouvernement du Québec est en pleine réforme du système de santé et de services sociaux afin de mieux répondre aux besoins et attentes de la population et d'améliorer l'efficacité des services. À ce moment, les transformations sociales conjuguées à la pauvreté sont des sources de difficultés importantes pour les familles. Le nombre d'enfants qui font l'objet d'un signalement aux DPJ et le taux de rétention des signalements sont préoccupants, et l'on s'inquiète des séquelles de la maltraitance pour les enfants qui en sont victimes. Aussi, dans plus de la moitié des cas pris en charge, l'enfant est retiré de son milieu familial, le placement étant une façon de le protéger en l'absence de ressource de soutien aux familles. La stabilité du milieu de vie de ces enfants est mise en cause.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux jeunes en difficulté. Un comité d'experts est mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le but de lui fournir des recommandations spécifiques à l'intention des jeunes, dans le cadre de l'élaboration de la Politique de la santé et du bien-être alors en cours. Ce comité devait déterminer les actions à poser au cours des dix prochaines années pour réduire le nombre d'enfants aux prises avec des difficultés graves et des problèmes tels que la négligence, le rejet, l'abandon, la sous-stimulation, la délinquance, la violence, la toxicomanie, les troubles du comportement, le décrochage scolaire, l'itinérance et le suicide.

Présider ce groupe de travail a été pour moi une grande chance. Tout au

long de nos travaux, une seule valeur nous animait : celle de replacer les enfants au centre de nos vies. Nous avons aussi la conviction que, pour avoir un impact significatif sur la problématique des jeunes en difficulté, il nous fallait adopter une approche préventive.

Nous avons d'abord identifié les facteurs contribuant à la vulnérabilité des enfants, en sachant que leur accumulation augmente d'autant la probabilité de difficultés majeures. Parmi ces facteurs, certains sont plus accablants que d'autres, dont l'extrême pauvreté qui engendre la présence de nombreux autres éléments de risque.

Les facteurs de risque sont parfois liés aux caractéristiques de l'enfant. C'est le cas par exemple des nouveau-nés ou de ceux qui présentent un déficit physique ou intellectuel, des enfants impulsifs, colériques et agressifs ou qui n'acquièrent pas une bonne estime d'eux-mêmes et se sentent moins compétents.

D'autres facteurs de risque sont liés aux caractéristiques des parents : la dépression, la méconnaissance des besoins des enfants, le manque d'informations, le manque de sécurité, un vécu de violence ou d'abus sexuel, du rejet, des problèmes de toxicomanie, de criminalité ou un plus bas taux de scolarité.

Les conditions de vie des familles sont également des facteurs de risque importants. Les enfants piégés dans les conflits violents entre leurs parents, le manque de revenus, l'insuffisance des services, l'isolement

des familles ou leur exclusion sont des conditions qui augmentent les risques de vulnérabilité des enfants.

Finalement, nous avons aussi identifié des facteurs liés aux caractéristiques du milieu scolaire et des services sociaux ainsi que des facteurs sociétaux pouvant contribuer aux risques développementaux des enfants et des jeunes.

En fonction de la connaissance tant des facteurs de risque que de ceux de protection, nous avons établi des objectifs et des actions à poser. D'une part, il nous est apparu absolument essentiel de viser la diminution de la pauvreté parce que l'incapacité sociale et économique des parents est un facteur déterminant : il contribue lourdement aux difficultés majeures vécues par les enfants. D'autre part, il fallait prévenir et réduire la victimisation des enfants de 0 à 12 ans, en réduisant les abus physiques, sexuels ou émotionnels et la négligence. Nous voulions aussi prévenir et réduire la marginalisation des enfants de 6 à 18 ans, l'abandon scolaire, la toxicomanie, la violence, les troubles de comportement et la délinquance, l'itinérance et les conduites suicidaires.

Étant donné la diversité des facteurs en cause, les actions allaient nécessiter l'engagement non seulement du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais de l'ensemble du gouvernement, de tous les acteurs gravitant autour des enfants (famille élargie, voisins, école, garderie, organismes de loisirs, services, etc.) et de la population. Le comité de travail visait à ce que la société soit plus attentive aux besoins de ses enfants et plus consciente des besoins des parents. Nous souhaitons une société qui recherche également l'équité, qui soit coopérative et engagée à fournir aux jeunes des contextes propices à leur réussite. Nous avons voulu que le titre du rapport touche les gens et soit porteur de sens à l'égard des jeunes, d'où « Un Québec fou de ses enfants »...

Dans le mandat que j'ai accompli, j'ai appris qu'il faut être patient et persévérant dans la cause que l'on défend ! Les premières retombées du rapport « Un Québec fou de ses enfants » se sont fait sentir plus de quatre ans après son dépôt. Cette expérience a également mis en évidence le fait que les données probantes issues de la recherche sociale sont essentielles à la rigueur des recommandations auprès des gouvernements. « Un Québec fou de ses enfants » est avant tout un résumé des meilleures connaissances de l'époque sur le développement des enfants, sur les conditions nécessaires pour assurer leur bien-être et sur les meilleures pratiques préventives.

Plus de 20 ans après, j'ai encore plusieurs rêves pour les enfants du Québec... Le bilan des 20 dernières années permet de constater que nous avons grandement réduit la pauvreté des familles comptant de jeunes enfants, particulièrement celle des familles monoparentales, ce qui est unique en Amérique du Nord. Le point de départ de cette décroissance est notamment la création des centres de la petite enfance (CPE). D'autres lois et mesures ont également permis au Québec de réduire la pauvreté de façon significative.

Un aspect demeure cependant désolant. Encore trop peu d'enfants de milieux plus vulnérables ou défavorisés fréquentent les services de garde. Ces enfants sont donc privés d'un environnement enrichissant et stimulant, essentiel à leur plein développement.

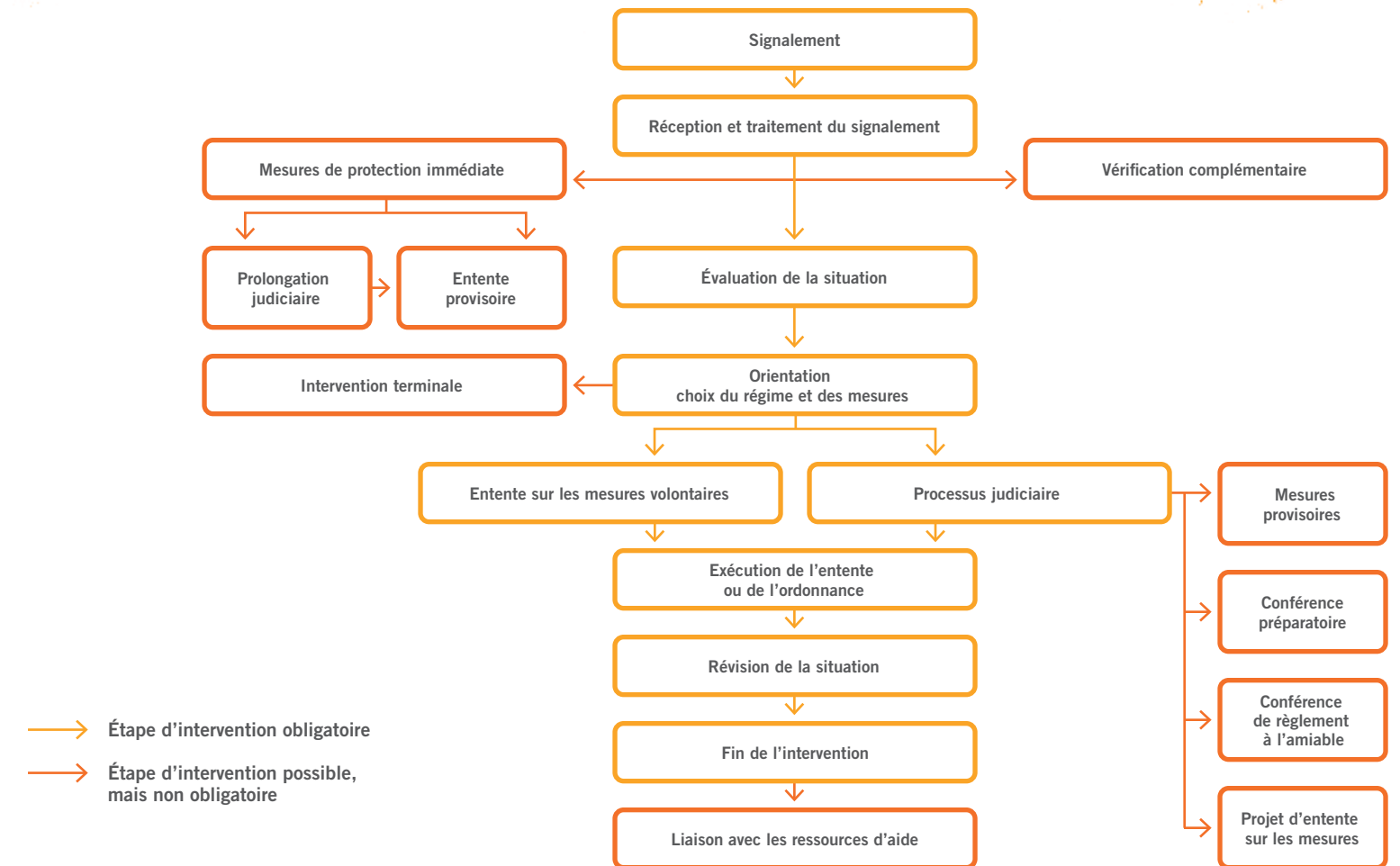
Aussi, nous n'avons pas réussi à diminuer le nombre de signalements d'enfants à la protection de la jeunesse. Ce nombre a d'ailleurs considérablement augmenté au cours des 20 dernières années. C'est donc dire qu'il reste du travail à faire pour diminuer le nombre d'enfants abandonnés, maltraités ou négligés. Mon souhait le plus vif est que l'on s'y attaque de façon sérieuse, dans des efforts concertés, et que l'on fasse de la prévention de la maltraitance des enfants une priorité nationale de santé publique. ■■■

Camil Bouchard

« **C'est donc dire qu'il reste du travail à faire pour diminuer le nombre d'enfants abandonnés, maltraités ou négligés. Mon souhait le plus vif est que l'on s'y attaque de façon sérieuse, dans des efforts concertés, et que l'on fasse de la prévention de la maltraitance des enfants une priorité nationale de santé publique.** »



Processus d'intervention LPJ



Loi sur la protection de la jeunesse

Statistiques provinciales LPJ

1. Signalements traités durant l'année

	2011-2012						2012-2013					
	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%
Signalements non retenus	12 996	15 637	10 406	5 544	44 583	57,7 %	14 605	17 615	10 481	5 891	48 592	60,3 %
Signalements retenus	11 077	12 804	6 237	2 543	32 661	42,3 %	11 010	12 720	5 837	2 381	31 948	39,7 %
Signalements traités	24 073	28 441	16 643	8 087	77 244	100,0 %	25 615	30 335	16 318	8 272	80 540	100,0 %

Les directeurs de la protection de la jeunesse ont traité **80 540** signalements au cours de l'année 2012-2013, ce qui représente **221** situations d'enfants signalées par jour au Québec. Ce nombre est en hausse de **4 %** cette année.

Enfants ayant fait l'objet d'au moins un signalement retenu :

27 634 enfants ont fait l'objet d'au moins un signalement retenu en 2012-2013.



Motifs de non-rétention :

Près de **20%** des signalements traités n'ont pas été retenus parce que les parents ont pris des moyens pour protéger leur enfant ou ils se sont engagés dans une démarche d'aide auprès des ressources ou des services de leur milieu.

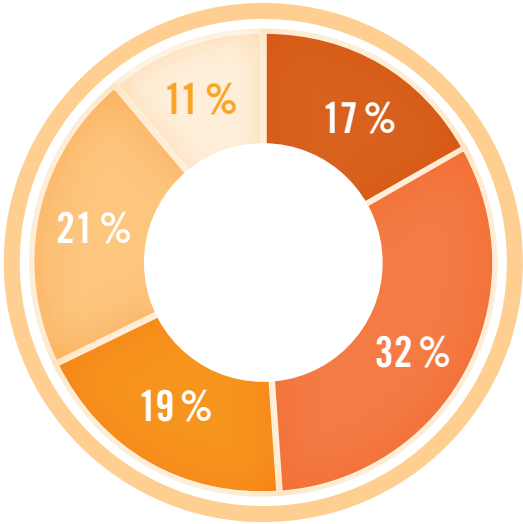
2. Signalements retenus par problématique

Problématiques	2011-2012						2012-2013					
	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%
Abandon	30	21	44	24	119	0,4 %	21	21	23	23	88	0,3 %
Abus physique	1 753	3 545	1 174	417	6 889	21,1 %	1 959	3 611	1 101	408	7 079	22,2 %
Risque sérieux d'abus physique	1 144	702	190	72	2 108	6,5 %	1 189	794	205	89	2 277	7,1 %
Abus sexuel	473	733	422	194	1 822	5,6 %	484	716	430	205	1 835	5,7 %
Risque sérieux d'abus sexuel	478	617	215	79	1 389	4,2 %	496	666	205	59	1 426	4,5 %
Mauvais traitements psychologiques	1 840	2 020	677	209	4 746	14,5 %	1 655	1 908	643	209	4 415	13,8 %
Négligence	2 853	3 258	1 140	299	7 550	23,1 %	2 776	3 107	1 050	255	7 188	22,5 %
Risque sérieux de négligence	2 499	1 337	402	110	4 348	13,3 %	2 422	1 395	396	109	4 322	13,5 %
Troubles de comportement sérieux	7	571	1 973	1 139	3 690	11,3 %	8	502	1 784	1 024	3 318	10,4 %
Total	11 077	12 804	6 237	2 543	32 661	100,0 %	11 010	12 720	5 837	2 381	31 948	100,0 %

Les problématiques de négligence et de risque sérieux de négligence demeurent au premier rang des motifs de signalements retenus. En 2012-2013, les problématiques des troubles de comportement sérieux, des mauvais traitements psychologiques et de l'abandon sont en légère diminution alors que celles de l'abus sexuel sont stables. Depuis les trois dernières années, nous observons une légère, mais constante augmentation des problématiques d'abus physique.

3. Provenance des signalements traités

Signalements	2011-2012		2012-2013	
	Total	%	Total	%
Milieu familial				
Parent	9 064	11,7 %	8 891	11,0 %
Fratrie	3 912	5,1 %	4 111	5,1 %
Enfant lui-même	451	0,6 %	454	0,6 %
Conjoint du parent	719	0,9 %	727	0,9 %
Total milieu familial	14 146	18,3 %	14 183	17,6 %
Employés des différents organismes				
Employé d'un CJ	7 932	10,3 %	8 026	10,0 %
Employé d'un CSSS	7 461	9,7 %	7 855	9,8 %
Employé d'un CH ou médecin	3 587	4,6 %	3 813	4,7 %
Employé d'un milieu de garde	1 059	1,4 %	1 161	1,4 %
Employé d'un organisme	3 807	4,9 %	4 251	5,3 %
Famille d'accueil	168	0,2 %	163	0,2 %
Autres professionnels	273	0,3 %	279	0,3 %
Total employés des différents organismes	24 287	31,4 %	25 548	31,7 %
Milieu scolaire	14 424	18,7 %	15 035	18,7 %
Milieu policier	16 032	20,8 %	17 134	21,3 %
Communauté				
Voisins	7 268	9,4 %	7 697	9,5 %
Autres personnes	1 087	1,4 %	943	1,2 %
Total communauté	8 355	10,8 %	8 640	10,7 %
Total	77 244	100,0 %	80 540	100,0 %



- Milieu familial
- Employés des différents organismes
- Milieu scolaire
- Milieu policier
- Communauté

Près d'un signalement sur trois (28 %) provient du milieu familial et de la communauté (voisins et autres personnes).

Un signalement sur deux (50 %) provient d'un professionnel travaillant auprès de l'enfant (organismes et milieu scolaire).

Un signalement sur cinq (21 %) provient du milieu policier.



« À l'âge de 14 ans, mon fils Alexandre vivait des moments très difficiles et doutait de lui. Puis, le camp d'entraînement de hockey a commencé.

Stéphane, le nouvel entraîneur de l'équipe, a créé un lien très positif avec lui. Il a su l'écouter avec attention, lui permettre de reconnaître son talent et d'actualiser son potentiel. »

4. Décisions de l'évaluation par problématique

Décisions sécurité ou développement compromis					Décisions sécurité ou développement non compromis							
2011-2012					2011-2012				2012-2013			
Problématiques	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Avec référence	%	Nombre	%	Avec référence	%
Abandon	59	0,5 %	63	0,5 %	47	0,3 %	10	0,2 %	42	0,2 %	10	0,2 %
Abus physique	1 501	12,6 %	1 495	13,0 %	3 946	22,5 %	1 118	24,7 %	4 324	23,6 %	1 261	26,8 %
Risque sérieux d'abus physique	491	4,1 %	534	4,7 %	1 104	6,3 %	256	5,7 %	1 183	6,5 %	256	5,4 %
Abus sexuel	387	3,2 %	381	3,3 %	1 096	6,3 %	284	6,3 %	1 150	6,3 %	257	5,5 %
Risque sérieux d'abus sexuel	317	2,7 %	293	2,6 %	875	5,0 %	128	2,8 %	944	5,1 %	107	2,3 %
Mauvais traitements psychologiques	2 094	17,5 %	1 952	17,0 %	2 826	16,1 %	800	17,7 %	2 923	15,9 %	839	17,9 %
Négligence	3 015	25,2 %	2 927	25,5 %	4 048	23,1 %	984	21,7 %	4 195	22,9 %	1 078	23,0 %
Risque sérieux de négligence	2 039	17,1 %	1 957	17,1 %	2 118	12,1 %	523	11,6 %	2 051	11,2 %	449	9,6 %
Troubles de comportement sérieux	2 046	17,1 %	1 865	16,3 %	1 454	8,3 %	423	9,3 %	1 519	8,3 %	439	9,3 %
Total	11 949	100,0 %	11 467	100,0 %	17 514	100,0 %	4 526	100,0 %	18 331	100,0 %	4 696	100,0 %

En 2012-2013, dans **38,5%** des cas, la sécurité ou le développement d'un enfant signalé a été trouvé compromis et les DPJ ont pris en charge la situation de l'enfant. Dans **61,5%** des cas, les DPJ n'ont pas conclu à la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant et ont mis fin à leur intervention.

Dans **26%** des situations pour lesquelles les DPJ ont mis fin à leur intervention et où la famille avait besoin de recevoir des services, les DPJ ont informé ou ont dirigé ces familles de façon personnalisée et avec leur consentement vers des ressources d'aide.

Un certain nombre de familles ne seront pas dirigées de façon personnalisée vers des ressources d'aide parce que leur situation ne requiert pas de services, les familles reçoivent déjà de l'aide ou elles ne consentent pas à ce que de l'information soit transmise à ces ressources par le DPJ.

5. Enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ

Problématiques	2011-2012						2012-2013					
	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%
Abandon	109	372	405	581	1 467	4,6 %	102	310	361	514	1 287	4,0 %
Abus physique	461	1 314	583	418	2 776	8,7 %	502	1 362	576	448	2 888	8,9 %
Risque sérieux d'abus physique	420	299	83	56	858	2,7 %	452	327	87	59	925	2,9 %
Abus sexuel	49	274	227	265	815	2,6 %	39	290	222	248	799	2,5 %
Risque sérieux d'abus sexuel	137	222	104	54	517	1,6 %	135	236	87	62	520	1,6 %
Mauvais traitements psychologiques	1 296	1 979	810	705	4 790	15,1 %	1 362	2 175	872	719	5 128	15,9 %
Négligence	1 750	3 148	1 581	1 092	7 571	23,9 %	1 861	3 350	1 586	1 192	7 989	24,8 %
Risque sérieux de négligence	2 924	2 684	1 326	1 153	8 087	25,5 %	2 968	2 589	1 186	1 155	7 898	24,5 %
Troubles de comportement sérieux	1	304	1 642	2 913	4 860	15,3 %	1	314	1 556	2 934	4 805	14,9 %
Total	7 147	10 596	6 761	7 237	31 741	100,0 %	7 422	10 953	6 533	7 331	32 239	100,0 %

Pour près de **50%** des enfants, les motifs de la prise en charge de leur situation sont la négligence ou le risque sérieux de négligence. Ces situations comportent le défi particulier d'engager les parents dans une démarche d'aide et de mobiliser les ressources du milieu en mesure de les soutenir afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leur enfant.

En 2012-2013, près de **31%** des enfants étaient nouvellement pris en charge par les DPJ.

Au cours de l'année, les DPJ ont mis fin à leur intervention dans la situation de **29%** des enfants dont ils avaient la prise en charge. Leur situation ne nécessitait plus de mesure de protection de la part du DPJ. La majorité de ces enfants (**83%**) n'avait pas atteint l'âge de 18 ans.



Près de **57%** des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ sont âgés de 0 à 12 ans.

6. Milieu de vie des enfants à l’application des mesures

Au 31 mars 2013						
Régions	Suivi dans le milieu familial	Confié à un tiers significatif	RTF	CR et RI	Autres ressources	Total
CJ Bas-St-Laurent	303	43	173	50	0	569
CJ Saguenay–Lac-Saint-Jean	388	57	348	69	0	862
CJ Québec - IU	774	165	409	169	0	1 517
CJ Mauricie et Centre-du-Québec	861	191	782	77	0	1 911
CJ Estrie	476	123	349	92	0	1 040
CJ et famille Batshaw	495	137	273	166	0	1 071
CJ Montréal - IU	1 300	421	858	776	3	3 358
CJ Outaouais	538	105	276	43	0	962
CJ Abitibi-Témiscamingue	581	146	281	75	0	1 083
CJ Côte-Nord	394	153	161	46	0	754
CJ Gaspésie/Les Îles	149	36	147	28	0	360
CJ Chaudière-Appalaches	592	77	314	91	0	1 074
CJ Laval	254	39	108	126	1	528
CJ Lanaudière	534	113	378	183	0	1 208
CJ Laurentides	994	185	398	249	4	1 830
CJ Montérégie	1 471	427	786	551	0	3 235
Total	10 104	2 418	6 041	2 791	8	21 362

59 % des enfants vivent dans leur milieu familial ou auprès d'une personne significative.

Dans tous les cas possibles, les DPJ privilégient le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Lorsque cela n'est pas possible, les DPJ explorent la possibilité que l'enfant soit confié à une personne de son entourage.

Depuis 2010, nous observons une hausse constante de l'implication des personnes de l'entourage d'un enfant qui acceptent que ce dernier leur soit confié (29 %).

CR : Centre de réadaptation en centre jeunesse incluant les foyers de groupe

RI : Ressource intermédiaire

RTF : Ressource de type familial (famille d'accueil)

Autres ressources : Ressources d'hébergement autres que famille d'accueil ou centre de réadaptation, par exemple un centre spécialisé en toxicomanie

Au 31 mars 2013						
Milieu de vie	0-5	6-12	13-15	16-17	Total	%
Suivi dans le milieu familial	2 933	3 914	1 884	1 373	10 104	47,3 %
Confié à un tiers significatif	778	860	410	370	2 418	11,3 %
Ressource type familial	1 150	2 275	1 542	1 074	6 041	28,3 %
CR et RI	26	492	1 103	1 170	2 791	13,1 %
Autres ressources	0	4	2	2	8	0,0 %
Total	4 887	7 545	4 941	3 989	21 362	100,0 %



Dans la dernière année, **154** enfants ont été confiés à un tuteur en vertu de la LPJ dans le cadre d'un projet de vie pour un total de **715** depuis 2008.

La tutelle est un projet de vie, permettant à l'enfant de vivre auprès d'une personne qui lui est significative et qui s'engage envers lui.

L'adoption : un engagement pour la vie

L'engagement envers un enfant peut prendre plusieurs formes : un mot d'encouragement, un coup de pouce, une action pour aider un membre de sa famille, la création d'un projet mobilisateur ou l'appui à une cause relative au bien-être des enfants ou de leur famille. Tous ces gestes ont un impact significatif sur le développement d'un enfant.

Bien entendu, les parents sont les premiers concernés, et leur engagement est essentiel dans le devenir de leur enfant. Ils jouent un rôle déterminant dans le développement de l'identité de leur enfant et de sa capacité à relever les défis de la vie. Malheureusement, pour différentes raisons, il sera impossible pour certains parents d'assumer cette importante responsabilité. Dans l'intérêt de l'enfant, il peut alors devenir nécessaire de lui offrir un autre projet de vie afin de lui permettre de grandir dans un milieu de vie stable. Pour certains enfants, l'adoption sera le projet de vie qui répondra le mieux à leurs besoins. Adopter un enfant est une belle et grande aventure.

Bien que l'adoption repose sur le désir d'adultes de devenir parents, celle-ci a d'abord et avant tout comme objectif l'intérêt de l'enfant et la réponse à ses besoins spécifiques. Certains enfants ont vécu des situations difficiles qui peuvent avoir des impacts sur leur avenir. Plusieurs de ces enfants présenteront des défis au plan de l'attachement. Les parents adoptants doivent faire preuve d'empathie, de sensibilité et d'une grande capacité d'adaptation afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Le choix de devenir parents et d'offrir à un enfant la chance de grandir et de faire ses racines auprès d'adultes qui sauront l'aimer, le respecter et l'accompagner est un engagement qui comporte certes des défis de taille, mais qui sera aussi une source de grandes joies. Être ceux qui pourront le voir grandir, s'épanouir, le rassurer, le consoler ou l'aider à se réaliser donnera un sens à cet engagement... un engagement pour la vie!



Dans le cadre de leur mission, les centres jeunesse du Québec offrent tous les services nécessaires à l'adoption d'un enfant, ainsi que les services de recherches d'antécédents et de retrouvailles. Les centres jeunesse sont aussi dépositaires des dossiers d'adoption.

Au chapitre de l'adoption internationale, les DPJ assument la responsabilité des évaluations psychosociales des postulants dans la majorité des dossiers d'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec, plus spécifiquement lorsque l'adoption doit être prononcée dans un État membre de la Convention de La Haye ou encore lorsqu'un pays le requiert.



« Je m'appelle Caroline et j'ai 15 ans. Il y a trois ans, j'ai eu la chance d'aller vivre dans une famille d'accueil géniale. Les derniers mois, à cause de mes problèmes, j'ai été placée en centre. Malgré cela, ma famille d'accueil ne m'a jamais laissé tomber. En dépit de tout ce que j'ai pu lui faire vivre, elle vient de me demander si j'étais d'accord pour qu'elle m'adopte. Ces personnes veulent faire de moi leur enfant! C'est comme un nouveau départ. »

L'adoption d'un enfant aux besoins particuliers : un engagement pas si différent

Entretien avec Catherine Desrosiers

L'Association Emmanuel est un organisme qui soutient l'adoption d'enfants ayant une incapacité physique, psychique ou intellectuelle. Collaboratrice des centres jeunesse, l'association recrute, informe et accompagne des personnes ou des couples désireux d'adopter un enfant ayant des besoins particuliers, et ce, tout au long du processus d'adoption. Elle offre également des services post-adoption.

Madame Catherine Desrosiers témoigne de son expérience d'adoption ainsi que de son engagement à titre de directrice générale de cette association.

Quelles étaient vos motivations à adopter un enfant ayant des besoins particuliers?

Nous étions déjà parents de jeunes enfants, et j'étais soucieuse des valeurs que je souhaitais leur transmettre. Comme je pense que les gestes sont souvent plus percutants que les discours et que nous souhaitions accueillir un autre enfant, nous avons décidé d'adopter et de permettre à nos enfants biologiques de vivre cette expérience enrichissante.

Je savais qu'il était plus difficile de trouver une famille pour certains enfants. De plus, pour nous, les besoins spéciaux d'un enfant ne nous effrayaient pas. Nous étions prêts à nous investir auprès d'un enfant tout en ne sachant pas ce que l'avenir lui réserverait. Nous souhaitions tout faire pour lui donner les moyens de grandir selon ses limites et ses capacités.

Qu'est-ce qui a ensuite mené à votre engagement auprès de l'Association Emmanuel?

Mes parents étaient très impliqués auprès de l'association à ses débuts. J'ai aussi grandi avec une sœur trisomique et, pour moi, ce vécu était très positif. C'est un engagement qui conjugait mes valeurs personnelles et ma vie de famille.

Je travaille à l'association depuis maintenant 14 ans et continuellement, je dois renouveler mon engagement. Lorsqu'on s'investit dans un travail qui est très demandant au plan humain, il faut constamment se ressourcer et réaffirmer son choix. Travailler à l'association me permet de faire une différence pour quelques enfants, et c'est pour moi un moteur difficilement épuisable. Dans le travail auprès de ces enfants, il faut penser et agir dans une perspective à long terme. Lorsqu'on réussit à sortir des enfants multitraumatisés d'un cycle de violence, on réussit un changement social. Mon engagement prend tout son sens dans l'amour de ces enfants.

Quel est le profil des enfants que vous côtoyez?

La moitié des enfants pour qui on tente de trouver une famille ont des handicaps assez importants. Certains ont une trisomie, une paralysie cérébrale ou encore sont atteints d'autisme. Malgré leur handicap, ces enfants sont souvent de véritables rayons de soleil. Ce sont des enfants qui peuvent apporter beaucoup de bonheur à une famille qui choisit de s'investir auprès d'eux.

Nous soutenons également l'adoption d'enfants pris en charge par la direction de la protection de la jeunesse. Des enfants dont la mère a consommé de la drogue ou de l'alcool, des enfants violentés ou ayant un trouble sévère de l'attachement.

Nous plaçons toujours l'enfant au cœur de nos actions. Notre défi est toujours de trouver la famille qui saura le mieux répondre aux besoins de chacun de ces enfants. Ceux-ci ont besoin de sécurité et d'enracinement. Chaque famille trouvée pour un enfant est une victoire.

Qu'est-ce qui caractérise les parents qui choisissent de s'engager auprès d'enfants présentant des besoins particuliers?

Évidemment, il existe autant de profils que de familles, mais généralement, ce sont des gens pour qui la famille occupe une place centrale et prioritaire dans leur vie. Des gens qui ont un sens de l'engagement

important et qui choisissent de s'investir auprès de ces enfants. Des gens qui sont prêts à faire des choix, personnels ou de carrière, différents pour s'engager dans l'adoption d'un enfant ayant des besoins particuliers.

La plupart des gens ont souvent eu une expérience positive avec un enfant qui présentait une différence, une maladie ou un handicap. Cette expérience allume une étincelle et permet parfois de les rassurer dans cette aventure qui, au quotidien, n'est pas toujours facile.

L'engagement des parents qui adoptent un enfant n'est pas différent de celui de tous les autres parents. C'est la même volonté de former une famille. ■

Des changements attendus

En juin 2013, le ministre de la Justice du Québec déposait le projet de loi 47 visant à modifier le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements. Ces changements, attendus depuis longtemps, permettront de mieux répondre aux besoins spécifiques de certains enfants et d'adapter les pratiques aux nouvelles réalités familiales et sociales.

Le projet de loi propose, entre autres, la possibilité de faire reconnaître formellement le lien préexistant de filiation lorsqu'il est dans l'intérêt de l'enfant de protéger une identification significative à ses parents d'origine.

Il prévoit également la possibilité d'établir une entente de communication entre les parents adoptifs et les parents d'origine, de même que la reconnaissance des effets de l'adoption coutumière autochtone.

De plus, il présente de nouvelles règles visant à faciliter la divulgation des renseignements concernant l'adopté et ses parents d'origine. Ces modifications offriront donc de nouvelles possibilités qui devront en tout temps s'inscrire dans l'intérêt de l'enfant en tenant compte de ses besoins d'enracinement familial et de stabilité.

Statistiques provinciales sur l'adoption

7. Adoptions d'enfants québécois réalisées en cours d'année

	2011-2012	2012-2013
Nombre d'adoptions québécoises	345	295

Nous observons une baisse du nombre d'adoptions d'enfants québécois réalisées en 2012-2013. Cependant, depuis 2002-2003 il y a en moyenne 307 adoptions d'enfants québécois par année.

Le choix de l'adoption comme projet de vie pour un enfant est l'une des options possibles pour lui permettre de vivre de façon stable et permanente auprès de personnes qui répondront à ses besoins. Toutefois, avant la réalisation de ce projet pour un enfant, les DPJ doivent s'assurer que toutes les conditions requises par le Code civil sont respectées et que l'adoption de l'enfant est dans son meilleur intérêt.

8. Situations d'adoptions internationales dans lesquelles les DPJ sont impliqués

	2011-2012	2012-2013
Nombre de situations	269	214

Ces données se rapportent au nombre de situations d'adoptions internationales pour lesquelles une lettre de non-opposition a été émise par le SAI et pour lesquelles l'évaluation des postulants a été effectuée sous la responsabilité d'un DPJ.

La baisse observée du nombre de situations où un DPJ est impliqué pour l'évaluation des postulants en 2012-2013 s'explique par divers changements relatifs aux procédures d'adoption dans certains pays, dont l'allongement des délais en Chine, l'accroissement de l'adoption nationale et l'amélioration des services aux familles en Colombie, un moratoire sur les nouvelles inscriptions aux Philippines et l'imposition de quotas ayant pour effet d'allonger les délais dans ce pays.

9. Recherches d'antécédents réalisées et terminées durant l'année

	2011-2012	2012-2013
Nombre de recherches	693	767

10. Retrouvailles réalisées et terminées durant l'année

	2011-2012	2012-2013
Nombre de retrouvailles	725	695

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) est une loi de compétence fédérale s'appliquant aux adolescents contrevenants de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction au Code criminel ou à d'autres lois fédérales à caractère pénal. Cette loi octroie à un directeur provincial (DP) plusieurs responsabilités liées à l'application de celle-ci. Au Québec, les DPJ se sont vu confier les fonctions de DP.

Le 23 octobre 2012 entraient en vigueur les amendements proposés par le projet de loi C-10, *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, visant diverses dispositions de plusieurs lois sur la justice criminelle au Canada, dont la LSJPA. Il est toutefois encore trop tôt pour mesurer les impacts cliniques et juridiques de ces amendements dans les centres jeunesse.

Ces nouvelles dispositions législatives posent un défi aux DP et aux acteurs concernés par l'application de la LSJPA : celui du maintien du modèle québécois d'intervention auprès des jeunes contrevenants qui consiste à appliquer la bonne mesure au bon moment.

Les DP tiennent à réaffirmer que, pour assurer la protection immédiate et durable de la société, il faut travailler à la responsabilisation, à la réadaptation et à la réinsertion sociale des adolescents ayant commis des délits. Il faut aussi prendre en considération les besoins des victimes d'acte criminel et leur apporter toute l'aide dont elles ont besoin, tout en amenant les jeunes à réparer les torts qu'ils ont causés.

L'évaluation différentielle permet de prendre en compte les caractéristiques, les besoins et les risques de récidive du jeune afin qu'une intervention différenciée soit appliquée, en tenant compte de l'importance d'agir rapidement, la notion du temps étant différente chez les jeunes. La mobilisation et l'implication des parents sont recherchées et soutenues, de même que celles de la communauté.

Pour appliquer la bonne mesure au bon moment, la LSJPA prévoit que la situation peut être traitée dans le cadre d'un processus extrajudiciaire du programme de sanctions extrajudiciaires ou judiciaires.

Le programme de sanctions extrajudiciaires

La LSJPA confère un pouvoir discrétionnaire important aux policiers qui leur permet d'adapter leurs interventions aux circonstances de chaque situation. Ainsi, lors de l'arrestation d'un adolescent, l'intervention policière peut prendre plusieurs formes, de l'avertissement jusqu'à l'arrestation de l'adolescent et à la demande au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) d'intenter des poursuites. De son côté, le DPCP a la responsabilité de déterminer s'il y a suffisance de preuves démontrant qu'une infraction criminelle a été commise et que des accusations doivent être portées. Au Québec, le programme de sanctions extrajudiciaires, selon la nature du délit pour lequel on accuse un adolescent, accorde au DPCP la discrétion de confier le dossier au DP afin que celui-ci procède à l'évaluation de l'adolescent. Le DP pourra également émettre une recommandation sur le choix de la sanction à imposer à l'adolescent, sanction qui permettra à celui-ci de comprendre les conséquences de son geste, tout en fournissant une réponse à ses besoins.

Ainsi, à la demande du DPCP, l'intervenant du centre jeunesse procède à une évaluation de la situation de tous les adolescents qui lui sont confiés. Pour ce faire, l'intervenant rencontre l'adolescent, les parents et au besoin d'autres adultes qui pourraient apporter un éclairage supplémentaire sur la situation et le fonctionnement de l'adolescent. Dans la même séquence, les organismes de justice alternative (OJA) contactent la victime afin de discuter avec cette dernière des torts qu'elle a subis et de ses attentes. L'information est

ensuite transmise à l'intervenant. Une fois l'évaluation complétée, l'intervenant transmet au DPCP son orientation quant au choix de la mesure la plus adaptée à l'adolescent et à sa situation. La conclusion pourrait être de recourir à une sanction extrajudiciaire, de référer la situation au DPCP pour que soient autorisées des poursuites ou de procéder à l'arrêt de l'intervention.

Lorsque le DP décide d'appliquer une sanction extrajudiciaire, l'adolescent est dirigé vers l'OJA de sa région qui a la responsabilité de superviser l'application des sanctions extrajudiciaires, dont les travaux communautaires.



L'engagement des communautés à l'égard des jeunes contrevenants

Un sondage effectué en 2013 par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) auprès de 148 organismes partenaires partout en province révèle que 96 % d'entre eux ont une opinion très favorable ou favorable quant à la pertinence des travaux communautaires, car selon eux, cette mesure responsabilise les adolescents et permet à ceux-ci de réparer les torts causés. Les répondants au sondage mentionnent également que les travaux communautaires permettent à l'adolescent de connaître des succès et de rencontrer des modèles d'adultes positifs.

Nous avons rencontré deux responsables d'organismes, l'un du secteur municipal et l'autre du secteur communautaire, qui supervisent depuis plusieurs années des adolescents qui effectuent des travaux communautaires. Ils nous font part de leurs motivations et de leur engagement envers ces jeunes.

Entretien avec Éric de Carufel et Mary Claire MacLeod

Monsieur Éric de Carufel est superviseur au Service des loisirs et au Centre nature de St-Basile de Portneuf et madame Mary Claire MacLeod est directrice de l'Entraide Chez Nous, organisme communautaire de la ville de Longueuil.

Qu'est-ce qui vous a incité à vous engager dans la supervision d'adolescents devant exécuter des travaux communautaires ou bénévoles ?

Éric de Carufel : L'organisme de justice alternative (OJA) de la région m'a proposé de recevoir des adolescents qui devaient exécuter des travaux communautaires. Je me suis dit que ces jeunes pourraient nous aider et, en même temps, que je pouvais faire quelque chose pour les encourager et leur apprendre à développer des habiletés de travail. Ça fait maintenant sept ans que je supervise des jeunes de la communauté. Plusieurs ont changé leurs comportements et leur mode de vie.

Mary Claire MacLeod : Notre organisme est voisin d'une école secondaire, et nous étions victimes de méfaits de la part des élèves. Un jour, je suis allée rencontrer les jeunes. Je me disais qu'en nous connaissant, ce serait plus gênant pour eux de faire du vandalisme sur nos voitures. Ce sont les jeunes qui m'ont parlé de l'OJA. Nous avons ainsi développé une collaboration avec cet organisme et nous accueillons des jeunes qui font des travaux bénévoles chez nous depuis maintenant 13 ans. Accueillir ces jeunes, c'est aussi un excellent moyen de les connaître et d'être moins méfiants à leur égard.

Comment percevez-vous les adolescents que vous supervisez ?

ÉdeC : En général, ce sont des jeunes qui sont foncièrement bons, mais qui manquent d'encadrement. Ils ont besoin d'être valorisés, d'être encadrés et de se sentir utiles. Je vois dans leurs yeux la fierté quand ils terminent leurs heures de travaux communautaires. Ils sont contents de ce qu'ils ont accompli.

MCMacL : Ce sont des jeunes pleins de potentiel, mais celui-ci n'est tout simplement pas exploité. C'est en parlant avec eux et en leur faisant vivre des succès qu'on voit des changements dans leurs attitudes et leurs comportements. Au début, ils sont méfiants. Ils ne croient pas à notre aide. C'est à force d'encouragements qu'on développe une relation avec eux. C'est important de les respecter pour qu'ils restent motivés. Depuis qu'on accueille ces jeunes, nos bénévoles ont complètement changé leur attitude envers eux.

Comment percevez-vous votre rôle auprès de ces jeunes ?

ÉdeC : Mon rôle est d'assurer le bon déroulement des travaux communautaires et de mettre en place toutes les conditions pour que le jeune fasse ce qu'il a à faire. J'ai pu constater que l'implication des parents est très importante. S'ils ne s'impliquent pas ou ne s'informent pas des travaux de leur jeune, celui-ci est moins motivé et risque de ne pas compléter ses heures. Je crois que la population a aussi un rôle important à jouer auprès de ces jeunes. Ici, tout le monde se connaît, et les gens savent que les jeunes font des travaux communautaires. Les gens s'intéressent à eux et les encouragent. Les jeunes ne se sentent pas jugés, et c'est important pour leur réhabilitation.

MCMacL : Nous avons un rôle d'éducation. Notre but est de développer les compétences de ces jeunes. On les accompagne et on les aide selon leurs besoins. Chaque membre de l'équipe tient toujours le même discours auprès des jeunes : « Utilise ce que tu apprends ici pour ton travail, à la maison, avec les amis, partout ». En 13 ans d'implication, un seul jeune nous a volés, mais il est revenu s'excuser ! On veut les aider à découvrir leur potentiel et qu'ils deviennent des citoyens responsables.

Que pensez-vous de la réhabilitation de ces jeunes ?

ÉdeC : Je crois en la réhabilitation. Après leurs travaux chez nous, peu de jeunes récidivent. Je croise des jeunes dans la rue, et ils sont fiers de me dire où ils sont rendus. La plupart me remercient et me disent qu'ils ont trouvé un emploi et que ce qu'ils ont appris en faisant des travaux communautaires les a aidés. J'ai supervisé un jeune qui avait

de graves problèmes de comportement et de consommation d'alcool et de drogues. Il faisait des délits pour payer sa drogue. J'ai passé beaucoup de temps avec lui et il a réussi à terminer ses travaux communautaires. J'ai pu lui fournir des références, et il s'est trouvé un emploi. Il travaille maintenant pour une importante entreprise de la région et il ne consomme plus. Pour moi, c'est une réussite !

MCMacL : Je suis persuadée que ça fonctionne. J'ai beaucoup d'exemples de jeunes qui se sont trouvé un bon emploi ou sont retournés à l'école. Des jeunes qui sont allés au bout de leurs rêves. Plusieurs reviennent nous voir pour nous dire qu'ils vont bien. Il y a aussi des parents qui viennent nous dire que ça va beaucoup mieux avec leur adolescent et qu'il a changé. La présence d'un adulte qui les valorise, les encourage et leur confirme qu'ils sont capables de réussir est très importante dans leur réhabilitation.

Quel serait votre message pour inciter les gens et les organismes à s'engager auprès d'adolescents contrevenants ?

ÉdeC : C'est certain que la supervision d'adolescents demande du temps et de la patience, mais ça vaut le coup. Si nous voulons que les jeunes respectent les règles et les lois, il faut leur donner le bon exemple. Notre rôle est de leur faire prendre conscience des torts qu'ils ont causés et de les aider à se responsabiliser. On doit tous participer d'une façon ou d'une autre à les soutenir dans ce processus de réparation.

MCMacL : Voyez leur potentiel ! Soutenir ces jeunes, c'est aussi s'offrir un cadeau. Ces jeunes nous apportent autant que ce que nous pouvons leur offrir. ■ ■

Un élan pour voir grand : témoignage

Entretien avec David Goudreault

David Goudreault est travailleur social et poète slameur. Il rend la poésie accessible aux jeunes en tant qu'outil d'expression et d'émancipation. Il témoigne ici de sa propre histoire.

Ce qui ne s'exprime pas s'imprime...

Dans ma pas si tendre enfance, j'ai vécu la peur, la tristesse et la violence dans un trio familial où je suis devenu le porteur des revendications transversales et surtout « mal sales » de deux grandes personnes.

Me voilà plus tard dans la rue me pensant libre, cannette de peinture et sac de drogue dure dans mon sac à dos de vie. Délits, fuites et déni composent mon quotidien. Moi qui ai tant à dire, je ne trouve pas la bonne manière d'être et d'agir.

Après avoir empilé plusieurs feuilles dans mon dossier de délinquance, j'ai fini par troquer mon parcours de criminel illimité pour celui de poète de l'oralité. Grâce à une leçon de moralité d'un juge bienveillant qui me voyait clairement danser sur le bord du précipice d'une vie en noir et blanc. Je suis donc devenu travailleur social de formation et formateur social par conviction que ce qui ne s'exprime pas s'imprime dans des comportements troubles, des souffrances dans la peau et des pensées sans explications.

Je remercie Denise, de l'organisme de justice alternative, qui a vu au fond de ma noirceur un arc-en-ciel de potentiel et aussi ma certaine

douceur; Francine, ma professeure de français du secondaire, qui a guidé ma créativité et mon écriture pour en faire une arme franche plutôt qu'une arme blanche et surtout mon père qui savait encoder, dans son langage maladroit et rempli de mots de Dieu, des messages qui m'ont toujours persuadé qu'il m'aimait pareil comme s'il me passait une main dans les cheveux.

Ces personnes ont influencé ma mission de jongler chaque jour avec la condition humaine pour tenter de la démystifier et de mieux la comprendre avec mon humble contribution de TS ou d'artiste avec des mots qui fessent. Je livre ma poésie sous forme de lectures publiques, de slams ou de chansons sur des scènes du Québec et de la France. Je retourne régulièrement à Trois-Rivières. C'est ma terre natale, mon réconfort et aussi le point de départ de ma vie qui a bien failli basculer, à en « juger » par les propos de celui qui m'a dit le premier d'avancer plutôt que de me révolter.

Mon message aux jeunes est d'exprimer haut et fort leurs maux par les arts, les sports ou même de majestueux panneaux-réclames, mais toujours en respectant les autres, leur soi et leur âme. Aujourd'hui, je suis un homme, un compagnon de vie, un travailleur social et un artiste. Et si je peux être à mon tour significatif pour certains jeunes, tant mieux, car ils donnent aussi beaucoup de sens à ma vie. ■ ■

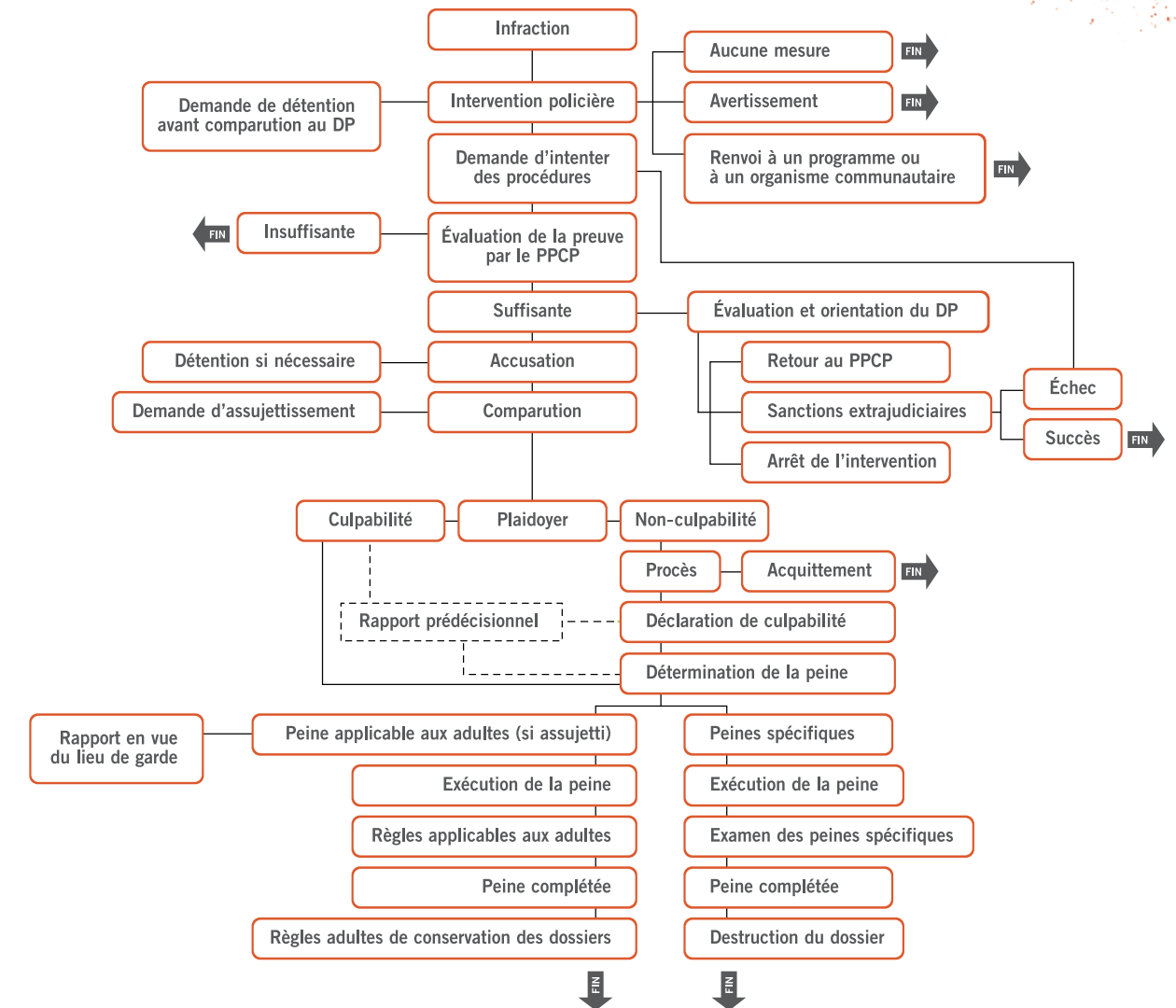


« J'ai 16 ans. Dans ma famille, il y avait de la délinquance et j'ai suivi ce chemin. C'est à cause de délits que j'ai commis que je suis en centre de réadaptation.

Avant d'être en centre, j'ai connu une enseignante qui me disait que j'étais capable de faire d'autres choix. J'ai senti qu'elle croyait vraiment ce qu'elle disait. Ça m'a fait réfléchir, et j'ai décidé de prendre l'école au sérieux. Je suis maintenant en secondaire IV et je suis toujours en contact avec cette enseignante. C'est la personne en qui j'ai le plus confiance. »



Application de la LSJPA



Statistiques provinciales LSJPA

11. Nombre d'adolescents contrevenants ayant reçu des services du directeur provincial (DP)

	2011-2012					2012-2013				
	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total
Filles	120	692	1 238	786	2 836	70	662	1 185	854	2 771
Garçons	292	2 121	5 009	4 731	12 153	274	1 916	4 799	4 687	11 676
Total	412	2 813	6 247	5 517	14 989	344	2 578	5 984	5 541	14 447

Le nombre d'adolescents contrevenants ayant reçu des services du directeur provincial dans la dernière année a connu une baisse. Ce nombre inclut les adolescents pour lesquels une décision a été rendue dans la dernière année, et ceux qui ont reçu des services pour des décisions rendues antérieurement.

Les services dispensés par le DP incluent les services de réadaptation pour les adolescents.

12. Nombre d'adolescents évalués/orientés par le directeur provincial (DP)

	2011-2012						2012-2013					
	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	%	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	%
Filles	79	420	721	316	1 536	23 %	42	428	649	353	1 472	25 %
Garçons	187	1 209	2 259	1 369	5 024	77 %	179	1 026	2 048	1 246	4 499	75 %
Total	266	1 629	2 980	1 685	6 560	100 %	221	1 454	2 697	1 599	5 971	100 %

13. Nombre d'évaluations/orientations réalisées

Décisions d'orientation	2011-2012		2012-2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Arrêter l'intervention	466	7 %	394	6 %
Référer au PPCP	1 153	16 %	1 041	16 %
Sanctions extrajudiciaires	5 513	77 %	5 005	78 %
Total	7 132	100 %	6 440	100 %
Adolescents concernés par les sanctions extrajudiciaires*	6 164		5 842	

Les évaluations réalisées dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires donnent lieu aux décisions suivantes : arrêt de l'intervention, référence au PPCP et application de sanctions extrajudiciaires.

*Ce nombre comprend les adolescents qui bénéficiaient déjà du programme de sanctions extrajudiciaires au 31 mars.

14. Nombre de sanctions extrajudiciaires accomplies depuis 2003

	Sanctions complétées	Retour au PPCP	Total	%
2003-2004	3 374	190	3 564	95 %
2004-2005	4 877	373	5 250	93 %
2005-2006	4 676	324	5 000	94 %
2006-2007	4 556	393	4 949	92 %
2007-2008	4 907	378	5 285	93 %
2008-2009	5 343	433	5 776	93 %
2009-2010	5 162	364	5 526	93 %
2010-2011	4 980	367	5 347	93 %
2011-2012	5 080	338	5 418	94 %
2012-2013	4 848	360	5 208	93 %
Total	47 803	3 520	51 323	93 %

93 % des adolescents ont accompli les mesures à l'égard desquelles ils s'étaient engagés volontairement. Cela signifie que ces adolescents ont reconnu leur participation au délit qui leur est reproché et ont réalisé une mesure de réparation envers la victime ou envers la société. Ils peuvent aussi avoir participé à un programme de développement des habiletés sociales en lien avec leurs difficultés.



15. Rapports prédécisionnels (RPD) complétés à la demande de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse

		2011-2012					2012-2013				
		12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total
Nombre de RPD	Filles	1	20	51	38	110	3	22	46	37	108
	Garçons	8	146	534	462	1 150	9	149	533	534	1 225
	Total	9	166	585	500	1 260	12	171	579	571	1 333
Nombre d'adolescents concernés	Filles	1	20	50	38	109	2	21	46	37	106
	Garçons	8	139	506	453	1 106	9	141	508	513	1 171
	Total	9	159	556	491	1 215	11	162	554	550	1 277

Le RPD est au cœur du modèle québécois d'intervention puisqu'il permet l'évaluation de l'adolescent et de sa situation et détermine la mesure la plus appropriée. Les DP réitèrent l'importance d'une évaluation différentielle pour chaque adolescent reconnu coupable d'un délit afin d'éviter que la peine ne soit fondée que sur le principe de la proportionnalité de celle-ci et sur la gravité du délit.



Les directeurs provinciaux réaffirment l'importance de prendre en compte les caractéristiques de l'adolescent, sa trajectoire délinquante et sa situation familiale et sociale, afin de déterminer la mesure la plus susceptible d'assurer sa réadaptation et sa réinsertion sociale pour éviter qu'il ne récidive et ainsi assurer la protection durable du public.

16. Sanctions judiciaires

	2011-2012	2012-2013
Probation - Avec suivi	3 983	4 106
Placement sous garde et surveillance - Sous-total milieu fermé	953	949
Placement sous garde et surveillance - Sous-total milieu ouvert	390	369
Absolution conditionnelle	235	242
Assistance et surveillance intensive	65	70
Fréquenter un programme approuvé	64	80
Placement et surveillance différés	276	286
Placement et surveillance dans un programme intensif de réadaptation	0	0
Indemnisation ou remboursement monétaire	100	117
Travail pour la victime	15	21
Travail communautaire	4 192	4 703
Autres mesures	1 381	1 615
Nombre d'usagers	5 309	5 703

Ce tableau comprend les sanctions judiciaires ordonnées durant l'année ainsi que celles ordonnées antérieurement qui se sont poursuivies durant l'année 2012-2013.

17. Peines ordonnées durant l'année impliquant le directeur provincial (DP)

	2011-2012	2012-2013	2003-2013
Peines comportant une mise sous garde	Filles	22	25
	Garçons	545	606
	Total	567	631
Peines purgées dans la collectivité (sans mise sous garde)	Filles	483	622
	Garçons	3 376	3 828
	Total	3 859	4 450

Les peines comportant une mise sous garde correspondent aux ordonnances rendues durant l'année. Il est à noter que les peines comportant de la garde peuvent aussi comporter une sanction qui sera purgée dans la collectivité, par exemple, une peine de garde et surveillance suivie d'une probation.

Les peines purgées dans la collectivité concernent les adolescents ayant été condamnés uniquement à une peine devant être purgée dans la collectivité.

18. Durée des mises sous garde (ouvertes ou fermées)

	2011-2012	2012-2013
Durée	Nombre de mises sous garde	
Entre 0 et 30 jours	403	413
Entre 31 et 90 jours	224	234
Entre 91 et 180 jours	173	196
Entre 181 et 365 jours	100	121
Entre 366 et 730 jours	15	26
731 jours et plus	3	1
Total	918	991

Nous pouvons constater que les placements sous garde sont relativement courts. Près de la moitié (42 %) des peines de mise sous garde (ouverte ou fermée) durent moins de 30 jours.

Conclusion

L'avenir de chaque communauté repose sur sa capacité de favoriser la santé et le bien-être de ses enfants de génération en génération. Dans la mesure où la collectivité investit judicieusement dans le développement de ses enfants et dans le soutien des familles, la prochaine génération y apportera, en retour, une contribution caractérisée par une vie productive et un sens des responsabilités sociales accru.

Tous les enfants ont droit à une chance égale et méritent de se développer à leur plein potentiel. Quand la maltraitance crée une menace pour la sécurité et le développement des enfants, c'est aussi l'avenir de la communauté qui est menacé.

Le coût de la maltraitance est immense et il dépasse largement la dimension économique des services à dispenser dans l'immédiat et à l'avenir. Au plan humain, les coûts s'additionnent tristement. En plus de la souffrance ressentie, la maltraitance laisse des séquelles qui freinent le développement de l'enfant et nuisent à l'émergence de ses

forces et de ses talents. Elle place des enfants sur des trajectoires de délinquance ou de marginalisation. Elle laisse des traces tenaces qui, trop souvent, marquent plus d'une génération... Contrer la maltraitance, c'est agir maintenant pour améliorer le monde de demain. Au-delà des enjeux économiques, la prévention de la maltraitance, c'est d'abord et avant tout une question de dignité et de justice sociale.

Chaque geste et chaque initiative destinés à prévenir la maltraitance méritent d'être reconnus, soutenus et encouragés. C'est la seule avenue possible pour tisser autour de chaque enfant un réseau de protection aussi solide qu'une forteresse et endiguer la maltraitance. Ce réseau, il nous appartient de le bâtir au jour le jour en nous engageant et en nous investissant auprès des enfants qui sont autour de nous. Il importe de le faire, d'allier la parole aux actes, afin de leur donner le meilleur et, surtout, l'élan nécessaire pour leur permettre de voir grand.

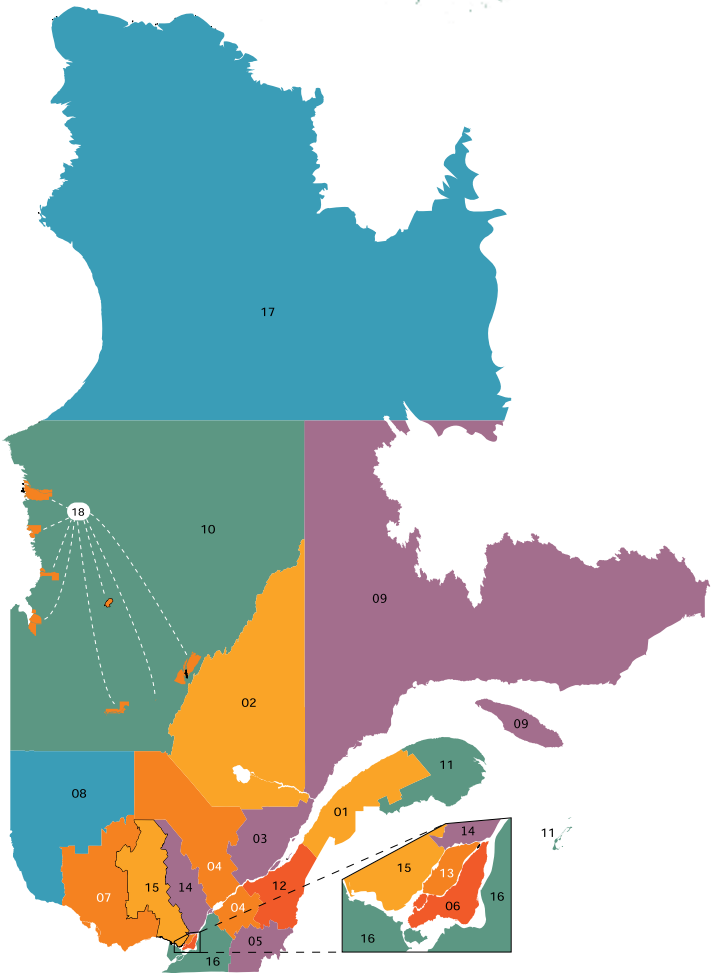


« Dans le cœur d'Ariane, de Jordan, de Brenda, de Karim, de Justin et de plusieurs autres enfants, il y a des « héros » du quotidien qui, sans le savoir, ont changé le cours de leur histoire. Par la sensibilité et la générosité dont ils ont fait preuve en posant un geste de soutien, d'aide et de protection, ils ont joué un rôle déterminant dans leur vie. En plus de leur permettre de reconnaître leur valeur et leur potentiel, ils ont donné un sens aux mots **confiance** et **espoir**. »

La population du Québec par région 2012-2013

Régions	Population totale	0-17 ans
01 Bas-Saint-Laurent	201 336	34 062
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	270 063	48 049
03 Capitale-Nationale	697 329	116 370
04 Mauricie et Centre-du-Québec	499 276	88 359
05 Estrie	312 097	58 879
06 Montréal	1 937 836	353 389
07 Outaouais	370 984	73 772
08 Abitibi-Témiscamingue	144 943	29 087
09 Côte-Nord	94 075	18 768
10 Nord-du-Québec	13 997	2 891
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	94 473	14 540
12 Chaudière-Appalaches	409 856	78 535
13 Laval	407 196	84 003
14 Lanaudière	484 370	98 981
15 Laurentides	569 049	114 387
16 Montérégie	1 473 966	296 166
17 Nunavik	11 989	4 814
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	16 192	6 147
Ensemble du Québec	8 009 027	1 521 199

Source: Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques



Les directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux

Éric Saint-Laurent
Centre jeunesse
du Bas-Saint-Laurent
Jour ou soir : 1 800 463-9009

Danielle Tremblay
Le centre jeunesse du
Saguenay–Lac-Saint-Jean
Jour ou soir : 1 800 463-9188

Dominique Jobin
Centre jeunesse de Québec
Institut universitaire
Jour ou soir : 1 800 463-4834

Sylvie Lacoursière (intérim)
Centre jeunesse de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Jour ou soir : 1 800 567-8520

Alain Trudel
Centre jeunesse de l'Estrie
Jour ou soir : 1 800 463-1029

Michelle Dionne
Centre jeunesse de Montréal
Institut universitaire
Jour ou soir : 514 896-3100

Madeleine Bérard
Les Centres de la jeunesse et
de la famille Batshaw
Jour ou soir : 514 935-6196

Michelyne Gagné
Les Centres jeunesse de l'Outaouais
Jour ou soir : 1 800 567-6810

Philippe Gagné
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Jour ou soir : 1 800 567-6405

Régean Bergeron
Centre de réadaptation et de protection
de la Côte-Nord
Jour ou soir : 1 800 463-8547

Linda Keating
Le centre jeunesse Gaspésie/Les Îles
Jour : 1 800 463-4225
Soir : 1 800 463-0629

Caroline Brown
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Jour ou soir : 1 800 461-9331

Jacques Dubé
Centre jeunesse de Laval
Jour ou soir : 1 888 975-4884

Éric Salois
Les Centres jeunesse de Lanaudière
Jour ou soir : 1 800 665-1414

Denis Baraby
Centre jeunesse des Laurentides
Jour ou soir : 1 800 361-8665

Maryse Davreux
Centre jeunesse de la Montérégie
Jour ou soir : 1 800 361-5310

Daniel Blanchette
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Jour ou soir : 819 964-2905

Danielle Beaulieu
Centre de santé Inuulitsivik
Jour : 819 988-2191
Soir : 819 988-2957

Robert Auclair
CSS Cri
Jour Chisasibi : 819 855-2844
Jour Waswanipi : 819 753-2324
Soir : 1 800 409-6884

N.B. : Les numéros de téléphone indiqués sous chaque région sont à utiliser uniquement pour effectuer un signalement au directeur de la protection de la jeunesse.

Remerciements

L'Association des centres jeunesse du Québec tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au bilan des DPJ/DP 2013.

Le comité de travail – Bilan DPJ-DP 2013 :

- Sylvie Desmarais, ACJQ
- Martine Desprez, ACJQ
- Geneviève Dion, CJ Chaudière-Appalaches
- Michelle Dionne, CJ Montréal-IU
- Carole Du Sault, ACJQ
- Michelyne Gagné, CJ Outaouais
- Julie Grenier, CJ Montréal-IU
- Dominique Jobin, CJ Québec-IU
- Marie-Hélène Juneau, CJ Montérégie
- Brigitte Lamoureux, CJ Laval
- Patrice Leroux, MSSS
- Christiane Patry, ACJQ
- Joanne Reid, ACJQ
- Éric Salois, CJ Lanaudière

Les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse

Les responsables du traitement des données des centres jeunesse

Les membres du comité de suivi LSJPA

Des remerciements sont également adressés à :

- Jean Boudreau, ACJQ
- Cécile Cléro, ACJQ
- Isabelle Gagnon, ACJQ
- Caroline Richard, ACJQ
- Claire Roy, CJ Batshaw
- Marie-France Thibeault, CJ Estrie
- Danielle Tremblay, CJ Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Véronique Vallée, CJ Outaouais

Nous tenons à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont généreusement accepté de témoigner de leur histoire ou nous ont accordé une entrevue.



donner accueillir rassurer apaiser conseiller entourer encourager
consoler écouter donner accueillir rassurer apaiser conseiller entourer
éduquer sécuriser protéger accompagner



Une production de :

Association des centres jeunesse du Québec
Direction des communications

Conception graphique et mise en page :

www.espressocommunication.com

Illustratrice : Sophie Leclerc

Dépôt légal : 2013

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-89394-100-4

www.acjq.qc.ca

Les centres jeunesse
jeunes
depuis 20 ans



Association des
centres jeunesse
du Québec